

Rapport d'activité

2025

CAISSE
D'ALLOCATIONS
FAMILIALES
DU DOUBS

Sommaire

L'organigramme de la Caf du Doubs	5
Le Conseil d'administration	6
Les commissions	8
Les chiffres clés	10
Les temps forts	14
Le lexique	56

Axe 1

Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie



1.1. Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance	16
1.2. Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants	21
1.3. Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes	24
1.4. Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence	26
1.5. Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles	32
1.6. Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires	35

Axe 2

Garantir un accès efficace au juste droit en renovant le modèle de délivrance des prestations



2.1. Sécuriser et accompagner nos publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services	38
2.2. Moderniser et sécuriser la délivrance des prestations par la Solidarité à la source	41
2.3. Lutter contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale	41

Axe 3

Mobiliser tous les leviers de performance de la Branche et accompagner les transformations



3.1. Renforcer l'impact des Caf sur les territoires en amplifiant les coopérations entre Caf, avec les autres organismes sociaux et les partenaires locaux	46
3.2. Assurer un pilotage efficient des ressources de la Caf et de la transition écologique, vecteur de performance collective et de transformation du réseau	51
3.3. Accroître la délivrance de valeur et l'efficacité du système d'information	53
3.4. Soutenir l'innovation pour concevoir et coconstruire un service public adapté aux besoins actuels et futurs des usagers	53
3.5. Renforcer l'engagement de la Caf dans la transition écologique	54

Organigramme

L'équipe de direction au 31/12/2025



De gauche à droite :

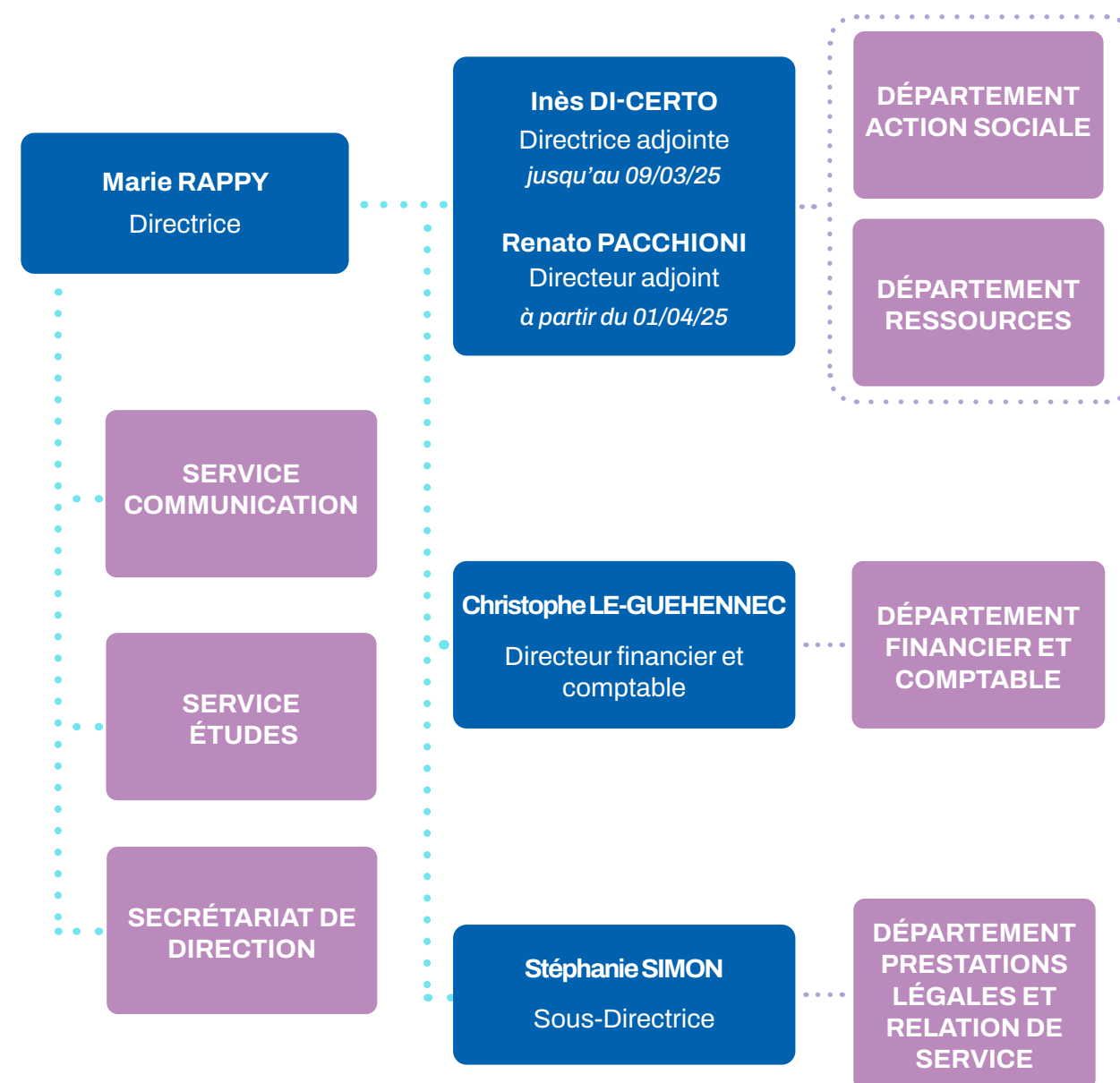
Stéphanie SIMON, sous-directrice
Renato PACCHIONI, directeur adjoint
Marie RAPPY, directrice
Christophe LE-GUEHENNEC, directeur financier et comptable

La présidence du conseil d'administration



De gauche à droite :

Christelle CAILLET (CFDT), 2^{ème} vice-présidente
Gilles ABRAM (UDAF), président
Denise PAUL (CFE-CGC), 1^{ère} vice-présidente
Denis GUNES (CPME), 3^{ème} vice-président



Conseil d'administration

Les administrateurs salariés	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CGT	Habiba KHAOUA Hervé ROBERT	Florian CHOLLEY Raphaël MARTINEZ
CGT - FO	Lionel CHATELAIN Luisa EL METTAHRI	Raphaëlle MOUKAH Emilie SANDOZ
CFDT	Christelle CAILLET Denis NAPPEZ	Luis HONORIO Nathalie GARDIER <i>jusqu'au 09.09.25</i>
CFTC	Patrice JACQUEY	François GIORDANO
CFE - CGC	Denise PAUL	Joseph LABBACI
Les administrateurs employeurs		
MEDEF	Evelyne PRIMO Blandine LANGUILLE	Françoise JEANNERET Marie-Claude SCHMITT
CPME	Denis GUNES	Caroline DEBOUVRY
U2P	François-Xavier MARIE	
Les travailleurs indépendants		
FNAE	Christine GENEYS	
Les associations familiales		
UDAF	Gilles ABRAM Isabelle CABURET Frédérique GENTNER-MARMIER Marie-Hélène ROUSSEL	Zohra CHARRIAU
Les personnalités qualifiées		
4 sièges	Françoise BEROT Jilali EL RHAZ Caroline PELCY-DUPUIS Patricia SCHNEIDER	
Les représentants du personnel ayant voix consultative		
CADRES	Céline GROSJEAN (CFDT)	
EMPLOYÉS	Amélie JEHANNE (CFDT)	Elise BARBIER (SUD)

Principales décisions du Conseil d'administration de la Caf du Doubs

Renouvelé le 21 mars 2022, le Conseil d'administration de la Caf est composé de 21 administrateurs titulaires et 11 suppléants représentant les organisations syndicales de salariés et d'employeurs, les associations familiales, ainsi que des personnalités qualifiées désignées par le Préfet de Région de Bourgogne Franche-Comté.

Le Conseil d'administration détermine, dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) et des orientations nationales d'action sociale, la politique générale de l'organisme. Il vote les budgets de fonctionnement de la Caf et le budget d'action sociale dans le respect des enveloppes nationales. Il désigne en son sein des administrateurs appelés à siéger dans des commissions internes ou à représenter l'organisme dans des instances extérieures.

En 2025, le Conseil d'administration a tenu quatre séances.

• Conseil d'administration du 14 mars 2025

• Conseil d'administration du 27 juin 2025 :

- Validation des comptes de la Caf du Doubs pour l'exercice 2024.
- Validation de l'affectation du résultat SF 2024 au compte « report à nouveau » (-148 139,99 €).
- Validation de l'affectation du résultat FSL 2024 au compte « report à nouveau » (-112 512,60 €).

• Conseil d'administration du 26 septembre 2025 :

- Validation du budget rectificatif 2025 d'action sociale.
- Validation de l'appel à projet 2026.

• Conseil d'administration du 28 novembre 2025 (fin de la mandature) :

- Validation du budget commun de gestion rectificatif 2025.
- Validation du budget commun de gestion initial 2026.
- Validation du budget d'action sociale initial 2026.
- Validation du règlement intérieur d'action sociale 2026.



Les commissions

La Commission financière des aides sociales collectives (Cofasco)

La Cofasco se réunit et examine les demandes d'aides collectives d'action sociale inférieures à 23 000 € et tous les agréments ouvrant droit à une prestation de service (centre social, FJT, relais petite enfance).

Cette commission est composée de 12 administrateurs, conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration :

- Quatre représentants du collège « salariés »,
- Quatre représentants du collège « non-salariés »,
- Deux représentants de l'Udaf,
- Deux personnalités qualifiées.

Cofasco

Titulaires	Suppléants
Denis GUNES	Caroline DEBOUVRY
François-Xavier MARIE	Marie-Claude SCHMITT
Christine GENEYS	Françoise JEANNERET
Luisa EL METTAHRI	Lionel CHATELAIN
François GIORDANO	Emilie SANDOZ
Joseph LABBACI	Patrice JACQUEY
Denise PAUL	Hervé ROBERT
Gilles ABRAM	Isabelle CABURET
Marie-Hélène ROUSSEL	Frédérique GENTNER-MARMIER
Blandine LANGUILLE	Evelyne PRIMO
Jilali EL RHAZ	Françoise BEROT
Caroline PELCY-DUPUIS	Patricia SCHNEIDER

La Commission financière des aides sociales individuelles (Cofasi)

Cette commission est composée de 12 administrateurs, conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration :

- Quatre représentants du collège « salariés »,
- Quatre représentants du collège « non-salariés »,
- Deux représentants de l'Udaf,
- Deux personnalités qualifiées.

La Cofasi se réunit une fois par mois et examine tous les dossiers d'aides individuelles d'action sociale liées :

- aux secours, dans le cadre des événements familiaux (séparation, départ ou arrivée d'un enfant, reconstitution familiale, charge d'un jeune adulte) ;
- aux prêts d'honneur ;
- et au recouvrement de créances.

Cofasi

Titulaires	Suppléants
Christelle CAILLET	Denis NAPPEZ
Lionel CHATELAIN	Raphaëlle MOUKAH
Patrice JACQUEY	Hervé ROBERT
Joseph LABBACI	Denise PAUL
Caroline DEBOUVRY	Denis GUNES
Christine GENEYS	François-Xavier MARIE
Evelyne PRIMO	Françoise JEANNERET
Marie-Claude SCHMITT	Blandine LANGUILLE
Isabelle CABURET	Marie-Hélène ROUSSEL
Frédérique GENTNER-MARMIER	Zohra CHARRIAU
Françoise BEROT	Caroline PELCY-DUPUIS
Jilali EL RHAZ	Patricia SCHNEIDER

La Commission des marchés

La commission des marchés doit être composée d'au moins quatre administrateurs titulaires et d'un même nombre d'administrateurs suppléants :

- Un représentant du collège « salariés »,
- Un représentant du collège « non-salariés »,
- Un représentant de l'Udaf,
- Un représentant des personnalités qualifiées.

Les textes réglementent les acquisitions de biens ou de services par l'organisme afin que les entreprises aient connaissance des commandes publiques de façon transparente. Elles peuvent ainsi connaître les critères de sélection et les entreprises retenues. La commission des marchés doit être vigilante sur ces principes d'accès à la concurrence en conclusion de la procédure d'appel d'offre conduite par l'organisme.

Commission des marchés

Titulaires	Suppléants
Luisa EL METTAHRI	Lionel CHATELAIN
Joseph LABBACI	Luis HONORIO
Françoise JEANNERET	Christine GENEYS
François-Xavier MARIE	Denis GUNES
Frédérique GENTNER-MARMIER	Isabelle CABURET
Françoise BEROT	Caroline PELCY-DUPUIS

La Commission des pénalités

Elle est composée de deux administrateurs titulaires choisis parmi le collège « salariés » et de deux administrateurs titulaires choisis parmi le collège « non-salariés ».

Il est prévu également un nombre identique d'administrateurs suppléants dans chacune des catégories. Les membres sont désignés pour une période d'un an au sein du Conseil d'administration. Cette commission est chargée de rendre un avis sur les pénalités émises à l'encontre du bénéficiaire, prononcées à la suite d'une qualification de fraude.

La composition de ces deux commissions est la même concernant la représentation du collège « salariés » et du collège « non-salariés ».

La Commission des pénalités

Titulaires	Suppléants
Caroline DEBOUVRY	Christine GENEYS
Denis GUNES	Evelyne PRIMO
Denis NAPPEZ	Denise PAUL
Habiba KHAOUA	Lionel CHATELAIN

La Commission des affaires financières

Cette commission est chargée d'examiner les comptes de l'organisme à travers le rapport financier du Directeur Financier et Comptable.

Commission des affaires financières

Titulaires

Gilles ABRAM
Christelle CAILLET
Caroline DEBOUVRY
Denis GUNES
Denise PAUL
Caroline PELCY-DUPUIS

La Commission de recours amiable (Cra)

Elle est composée de deux administrateurs titulaires choisis parmi le collège « salariés », de deux administrateurs titulaires choisis parmi le collège « non-salariés » et d'un administrateur titulaire choisi parmi les « autres catégories d'administrateur ». Il est prévu également un nombre identique d'administrateurs suppléants dans chacune des catégories.

Les membres sont désignés pour une période d'un an au sein du Conseil d'administration. Cette commission examine les contestations émises par les allocataires sur le fondement des textes applicables et étudie les demandes de remise de dette en tenant compte de la précarité de la situation du débiteur.

CRA

Titulaires	Suppléants
Caroline DEBOUVRY	Christine GENEYS
Denis GUNES	Evelyne PRIMO
Denis NAPPEZ	Denise PAUL
Habiba KHAOUA	Lionel CHATELAIN
Marie-Hélène ROUSSEL	Isabelle CABURET

Chiffres clés 2025

249
salariés

La Caf du Doubs en quelques chiffres



101 600
allocataires



238 000
personnes couvertes



dont
98 100
enfants



6 984
euros

versés en moyenne par an
par foyer allocataire



53,1
millions d'euros
versés en action sociale



656,29
millions d'euros
versés en prestations légales

Situation familiale des allocataires



48,7%
personnes
isolées



32,3%
couples avec
enfants



4,7%
couples sans
enfant



14,3%
familles
monoparentales

La petite enfance



13 000
bénéficiaires
de la prestation
d'accueil du jeune
enfant (Paje)

101
établissements
d'accueil du jeune
enfant (Prestation de
service unique PSU)

dont
3
crèches
familiales
dont
4
haltes-
garderies

95
micro-crèches
(Paje)

3 556
places d'accueil du
jeune enfant

dont
80
places créées en 2025

3 166
assistant(e)s maternel(le)s
en activité

dont
2 099
sont inscrit(e)s sur
monenfant.fr
(site internet géré par la Caf)

122

enfants accueillis
dans les deux
haltes-garderies
gérées par la Caf

29

Lieux d'accueil enfants
parents (Laep)

24

Relais petite enfance
(RPE)

33,8 etp -7 RPE Guichet Unique en 2025

L'enfance et la jeunesse, l'animation de la vie sociale



37 200
bénéficiaires
d'au moins une
prestation enfance

telle que Allocations Familiales
(AF), Complément Familial (CF) ou
Allocation de Soutien Familial (ASF).

24
Centres
sociaux (CS)

22
Espaces de vie
sociale (EVS)

2
Foyers de jeunes
travailleurs (FJT)

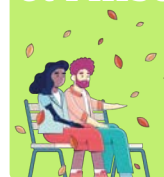
417

Accueils de loisirs sans
hébergement (ALSH)

669

séjours de vacances
familiales financés (AVF)

La solidarité et l'insertion



45 300
bénéficiaires

d'au moins une prestation
insertion
telle que le Revenu de Solidarité Active (RSA),
la Prime Pour l'Activité (PPA), ou le Revenu de
solidarité (RSO).

10 700
bénéficiaires

d'une prestation dépendance
telle que l'allocation Adulte Handicapé (AAH),
l'Allocation Journalière de Présence Parentale
(AJPP), l'Allocation Journalière du Proche
Aidant (AJPA).

32 600
bénéficiaires
de la prime d'activité

12 800
bénéficiaires
du revenu de
solidarité active
(RSA)

10 500
bénéficiaires
de l'allocation aux
adultes handicapés

2 646
familles
suivies par les
travailleurs sociaux
de la Caf du Doubs

Le logement



44 400
bénéficiaires
d'une aide au
logement

1 257
prêts d'équipements
ménagers et
mobilier accordés

Nos engagements de services



Délai d'attente :

2,7

jours

sont en moyenne nécessaires pour
obtenir une réponse à un mail
(de niveau 1)



Taux d'efficacité téléphonique :

80,07%

des allocataires ont obtenu
une réponse de la Caf

(Plus de 8 allocataires sur 10 ont obtenu
une réponse téléphonique)



11,2

jours

sont en moyenne
nécessaires pour faire
aboutir une démarche

10,7

jours

pour les bénéficiaires
d'un minimum social
(RSA-AAH)



9 143

rendez-vous réalisés

3 794

RDV physiques

5 349

RDV téléphoniques



1 162 000

courriers
reçus

60 000

courriels
reçus

1 958 000

pièces
reçues

Total des dépenses

126,5 M €

pour accompagner les familles
dans leurs relations avec
l'environnement et le cadre de
vie

112,1 M €

pour aider les familles
à concilier vie familiale,
vie professionnelle et vie
sociale

709,62
millions d'euros
dépensés pour

281 M €

pour créer des conditions
favorables à l'autonomie,
l'insertion et au retour à
l'emploi des personnes

188,8 M €

pour soutenir la
fonction parentale et
faciliter les relations
parents enfants

0,9 M €

mandataires judiciaires

Pour 100 € dépensés

en action sociale

48 €

pour l'accueil des jeunes
enfants de 0 à 6 ans

34 €

pour le temps libre des enfants
et des familles

3 €

pour l'accompagnement social
des familles et de leurs enfants

3 €

pour le logement et l'habitat

8 €

pour l'animation de la vie
sociale

3 €

pour d'autres actions

Pour 1 000 € dépensés

en prestations familiales

397 €

pour la solidarité et
l'insertion

266 €

pour l'enfance et la
jeunesse

178 €

pour le logement

158 €

pour les naissances et
jeunes enfants

Temps forts



Prise de fonction de Renato PACCHIONI

Directeur adjoint de la Caf du Doubs.

Jury régional Grand Est du concours Jeunes, solidaires et citoyens

26 projets soumis dans le cadre de l'édition spéciale 80 ans de la Sécurité sociale

Accueil d'Audrey Schaal dans le cadre de sa formation CapDirigeant.

Pour son stage de direction, elle s'est vu confier une mission centrée sur l'engagement professionnel au sein de la Caf du Doubs, avec un focus sur le Département Prestations et Relation de Service (DPRS).

Réunion d'encadrement autour de la défense des droits de nos allocataires et de « la politique de l'attention »

en présence de Daniel Agacinski, Directeur de l'action territoriale et délégué général à la médiation avec les services publics, chez le Défenseur des droits.

Renouvellement de la CTG Loue Lison

Participation au Duoday

initiative visant à promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde professionnel



Témoignage des Promoteurs du Net lors du dernier Conseil d'administration de la mandature

Monsieur CHAVAROT, Coordinateur du réseau des Promoteurs du Net du Doubs, a présenté le dispositif des promoteurs du net. C'est un réseau de professionnels de la jeunesse et de la parentalité qui prolongent leur métier sur les réseaux sociaux. L'idée est d'assurer une présence éducative sur les réseaux sociaux et de se rendre disponible auprès des jeunes.

Jurys du dispositif ID Jeunes

Janvier Février Mars Avril Juin Août Septembre Octobre Novembre Décembre

Renouvellement des conventions territoriales globales (CTG)

du Pays de Maïche et des Portes du Haut-Doubs.

Pré-remplissage des déclarations trimestrielles de RSA et de prime d'activité des bénéficiaires avec le montant net social (MNS)

en collectant automatiquement les montants de ces ressources auprès des employeurs ou des organismes de protection sociale.

Création de l'unité juridique et fraude

qui vise à unir des talents afin de garantir les justes droits de nos allocataires.



Collecte de fournitures scolaires par les salariés à destination d'associations caritatives

Célébration des 80 ans de la Sécurité sociale

Remise des prix aux gagnants de la Caf du Doubs au quiz sur la Sécurité Sociale

Micro-trottoir régional disponible via ce QR CODE :



Diffusion du micro-couloir de la Caf du Doubs



Journée du travail social sur le thème des violences conjugales et présentation du Pack Nouveau départ en présence de partenaires

9^{ème} conférence de l'Animation de la vie sociale (AVS)

Collecte de boîtes solidaires par les salariés à destination d'associations caritatives

Renouvellement de la CTG Grand-Pontarlier

Conférence annuelle du Comité Départemental de Services aux Familles

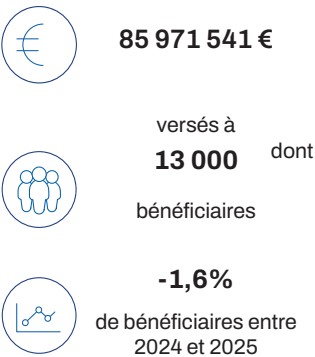
Axe 1 :

Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie

1. Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

Les prestations naissances et jeunes enfants 2025

Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)



Prime naissance/adoption	Allocation de base	Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE)	Complément mode de garde (CMG)
3 687 028 € versés à 250 bénéficiaires	19 158 115 € versés à 8 600 bénéficiaires	5 487 630 € versés à 1 500 bénéficiaires	85 971 541 versés à 6 800 bénéficiaires
-2,8% de bénéficiaires entre 2024/2025	-6,4% de bénéficiaires entre 2024/2025	-4,5% de bénéficiaires entre 2024/2025	+3% de bénéficiaires entre 2024/2025

Prestations et bénéficiaires : tendance 2025

Dans le Doubs, 13 % de la population perçoit la PAJE tout comme au niveau national. La baisse du nombre de bénéficiaires de la PAJE amorcée il y a plus de dix ans se poursuit.

Sept foyers sur dix bénéficiaires de la PAJE perçoivent l'allocation de base (Ab) tout comme au niveau national.

L'évolution du nombre de bénéficiaires du Complément mode de garde est à la hausse (+3%) dans le département du Doubs alors qu'elle diminue au niveau national (-2%).

Le nombre de familles recourant à un prestataire ou à une entreprise pour bénéficier du CMG « structure » poursuit la hausse observée en 2024 (+4%).

Le nombre de familles bénéficiaires du CMG en emploi direct « assistant maternel », qui représente 77% des familles bénéficiant d'un CMG, est en hausse depuis 2024 (3%).

Le nombre de familles bénéficiaires d'un CMG en emploi direct « garde à domicile » est en légère hausse (+0,7%).

12 638

enfants de moins de trois ans dans la population allocataire de la Caf du Doubs.

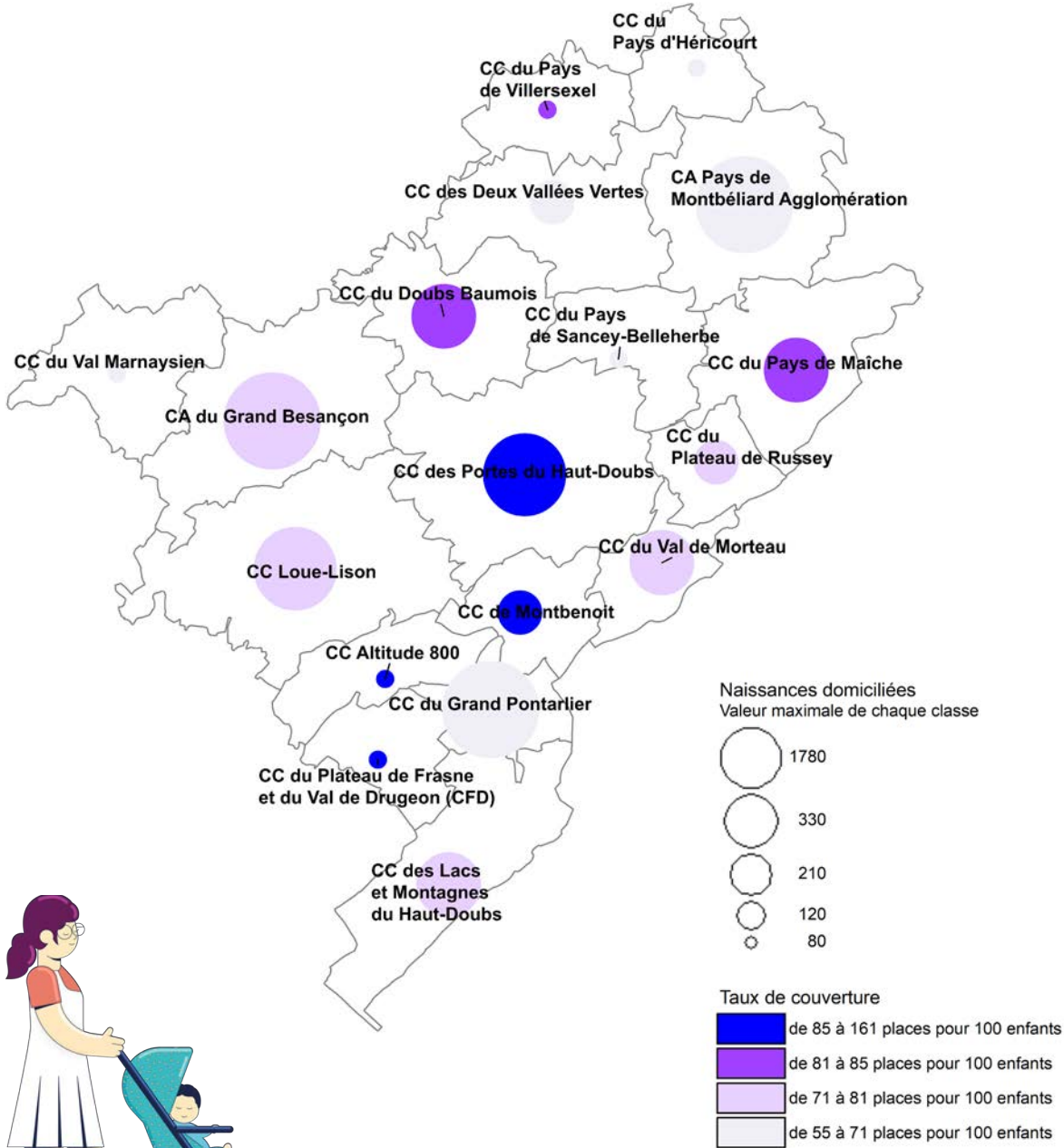


Taux de couverture accueil petite enfance et naissances domiciliées

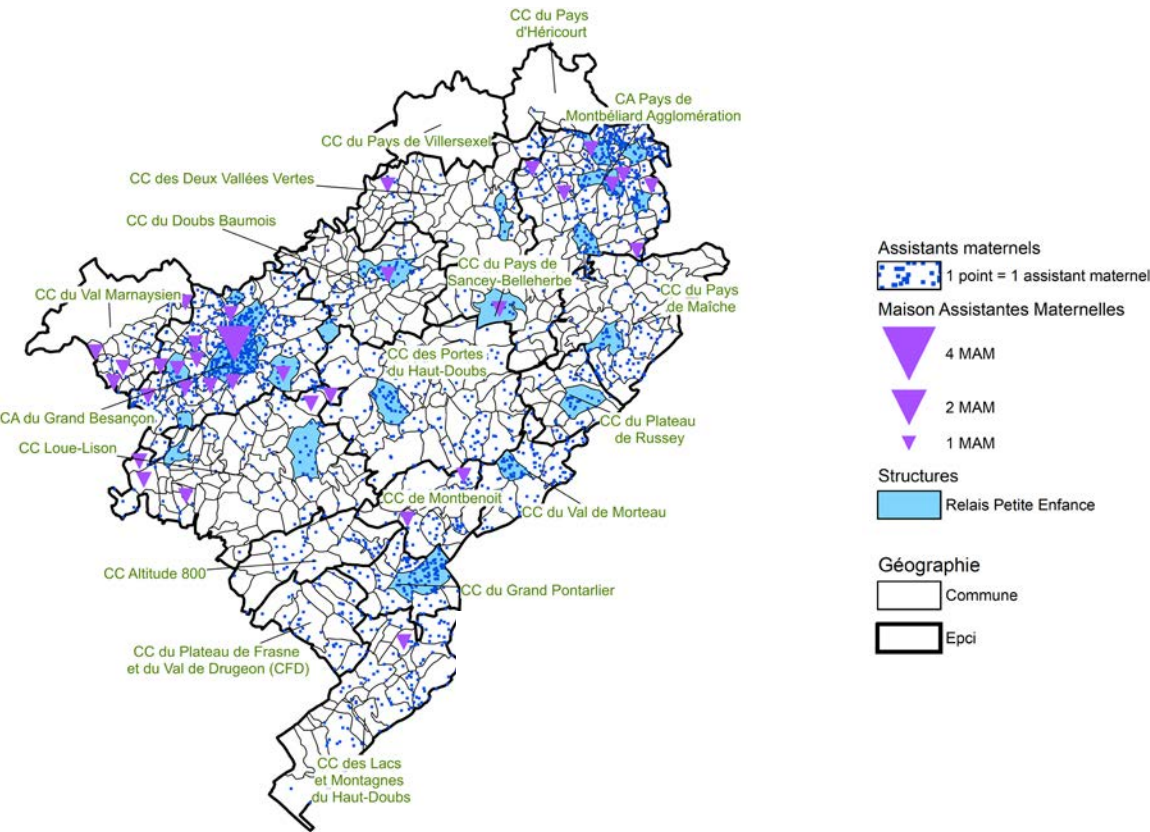
Pour 100 enfants de moins de 3 ans, 71 places d'accueil sont disponibles dans le Doubs, contre 61 places sur l'ensemble du territoire français.

Taux de couverture global	2022	2023	Evolution 2022/2023
du Doubs	66,9	71,4	+4,5%
France entière	59,5	60,9	+1,4%

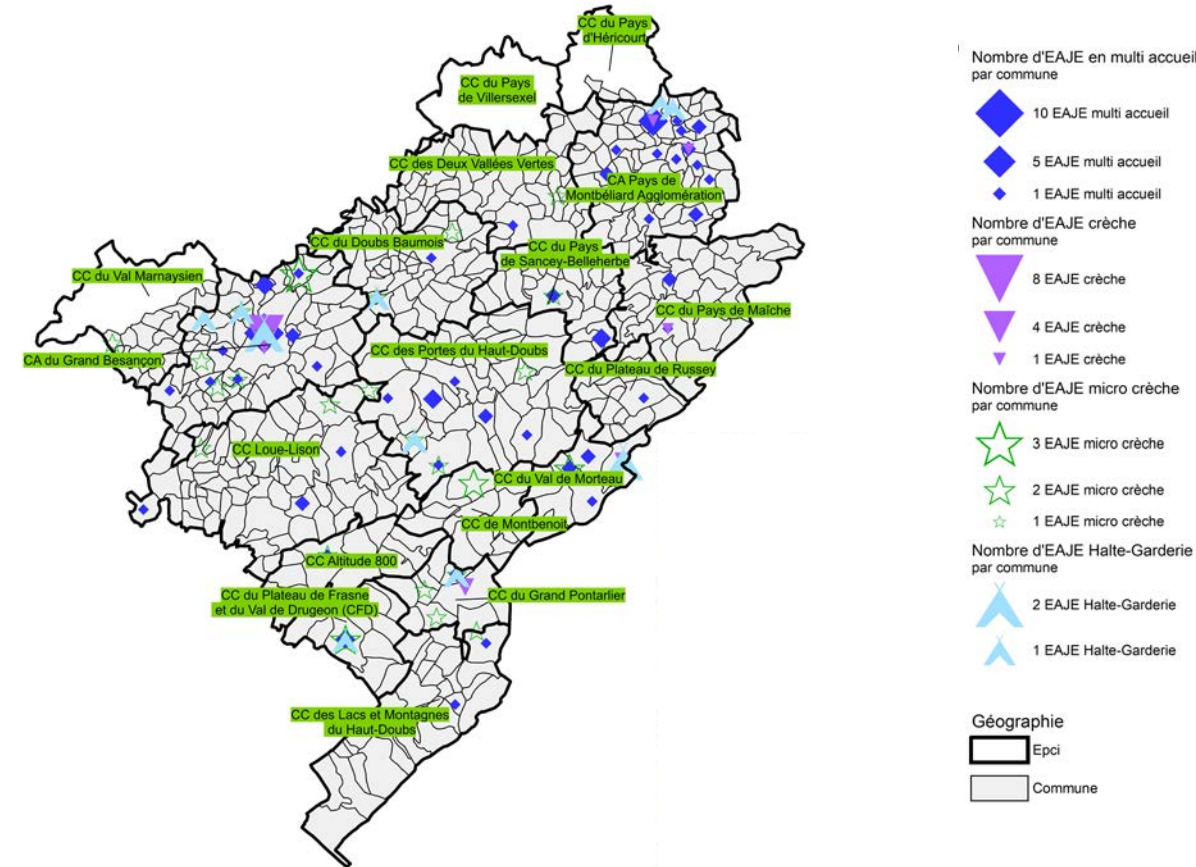
Source : Cafdata Intra, 2022 et 2023



Assistant(e)s maternel(le)s, maisons d’assistantes maternel(le)s et Relais Petite Enfance (RPE)



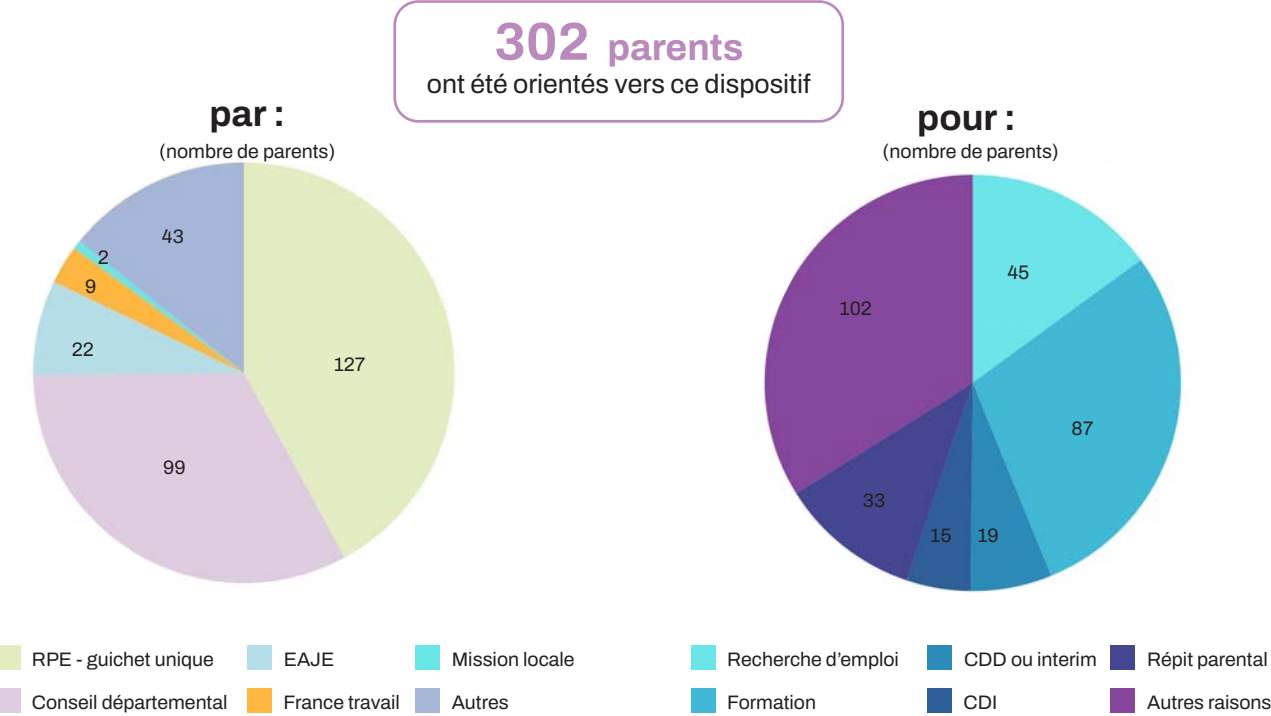
Implantation des EAJE tout financement par commune



Crèches à Vocation d’Insertion Professionnelle et sociale (AVIPS)

La Caf du Doubs s’engage dans le dispositif « crèche à vocation d’insertion professionnelle et sociale » afin de réduire les inégalités sociales en matière d’accueil du jeune enfant. L’objectif est d’accueillir dans les établissements d’accueil du jeune enfant (EAJE) labellisés, les enfants dont les parents sont dans une démarche d’insertion ou de recherche d’emploi. **Plus de 40 enfants supplémentaires** ont été accueillis en 2025 dans le dispositif (de 304 en 2024 à 347 en 2025). Le dispositif crèche à vocation d’insertion professionnelle et sociale met en lumière l’investissement des professionnels de la petite enfance et le partenariat local.

Deux nouvelles crèches ont été labellisées en 2025 par un comité de labellisation qui s’est réuni en septembre, lors du comité de pilotage du Schéma Départemental des Services aux Familles. Les partenaires sollicitent les RPE-guichet unique qui sont à l’origine de nombreuses orientations. Le partenariat continue de se développer afin de faire connaître le dispositif AVIPS à de nouveaux prescripteurs. **Au total, ce sont 37 EAJE qui sont labellisés crèches AVIPS dans le Doubs.**



Le dispositif permet de sécuriser le parent dans son parcours d’insertion professionnelle en offrant une solution d’accueil adaptée et stable : socialisation précoce pour l’enfant, accès à un environnement structurant, accompagnement des parents par les professionnels des crèches qui renforce leurs compétences parentales.

Les haltes-garderies

Animations avec les familles :

- Visite de la caserne des pompiers de Béthoncourt.
- Participation à une **séance de danse** dans le cadre de l’évènement Tous Famille (action en partenariat avec le LAEP de Grand-Charmont et le RPE de Vieux-Charmont).
- Immersions dans les classes des tout-petits et petits des écoles maternelles.
- Fête de fin d’année animée par une ferme pédagogique itinérante et un pique-nique en famille.



Animations avec les enfants :

- Médiation par l'animal pour la deuxième année consécutive avec les mêmes enfants pour évaluer la progression de la relation.
- Jardinage.



Soutien financier auprès des partenaires :

23 846 458 €

101 structures Prestation de service Unique <i>aide au fonctionnement des crèches permettant de réduire le coût pour les familles</i> 14 426 010 €	101 structures Prestation heures de préparation à l'accueil de l'enfant <i>aide pour prendre en charge une partie du travail des professionnels (projet d'établissement, règlement intérieur...)</i> 261 901 €	94 structures Bonus territoire <i>Soutien financier pour encourager le développement de places de crèche.</i> 5 289 948 €	Bonus mixité sociale <i>Soutien financier pour les crèches qui facilitent l'accès aux familles à faibles ressources.</i> 421 000 €	35 EAJE Bonus handicap <i>Soutien financier pour les crèches qui facilitent l'accès aux enfants en situation de handicap.</i> 217 244 €
24 RPE Relais Petite Enfance (RPE) <i>aide au fonctionnement pour les lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et les enfants.</i> 986 506 €	Bonus territoire Relais Petite Enfance (RPE) <i>Soutien financier pour les RPE qui développent une des missions renforcées.</i> 401 479 €	18 projets soutenus Aide au fonctionnement sur projet 151 180 €	6 projets soutenus Projet Tous Famille 40 000 €	68 assistantes maternelles Prime assistant(e)s maternel(le)s <i>Aide à l'investissement pour permettre l'achat de matériel</i> 81 600 €
1 Mam Aide au démarrage des Maisons d'assistants maternels (Mam) <i>Aide à l'investissement pour permettre l'achat de matériel</i> 6 000 €	7 structures Plan d'investissement d'accueil du jeune enfant <i>Aide à l'investissement de création de crèche</i> 835 450 €	18 structures Fonds de modernisation des EAJE <i>Aide à l'investissement pour la rénovation des crèches en PSU et pour la mise en conformité.</i> 633 050 €	14 structures Projet d'investissement autre 95 090 €	

25
projets de création ou d'extension de structures petite enfance ont été financés à hauteur de
1 468 500 €

22 crèches en gestion par une commune

3 crèches en gestion associative

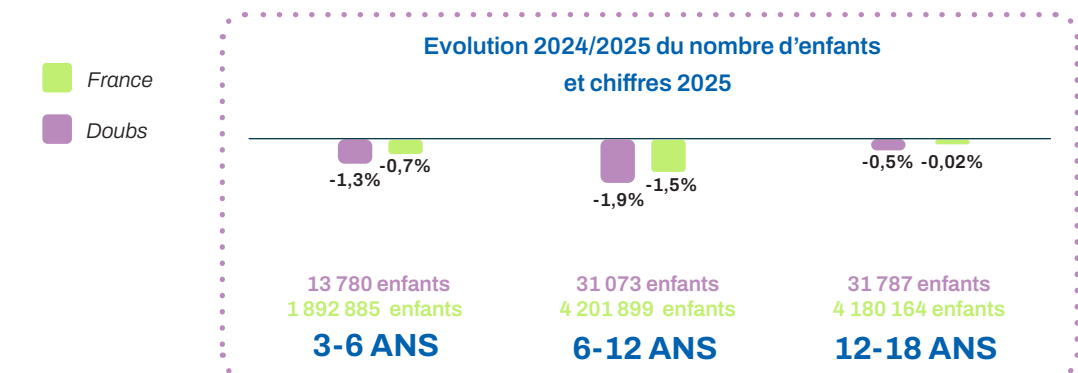
0 crèche privée à but lucratif

2. Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants

Les enfants de 3 à 18 ans ventilés par tranche d'âge

Dans le département du Doubs, la baisse du nombre d'enfants de moins de 12 ans est plus marquée qu'au niveau national pour les deux classes d'âge 3 à 6 ans et 6 à 12 ans.

Le nombre d'enfants de 12 à 18 ans diminue dans le Doubs entre 2024 et 2025, comme au niveau national.



76 640
enfants de 3 à 18 ans dans le Doubs

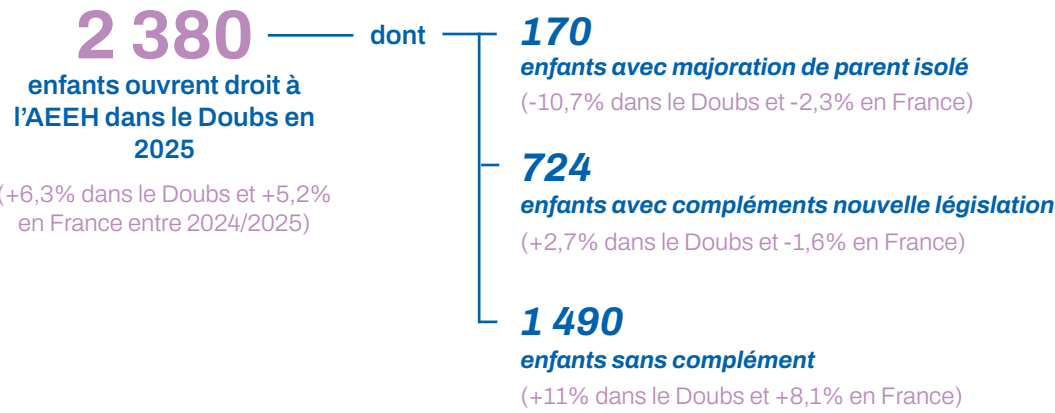
10 274 948
enfants de 3 à 18 ans en France

Entre juin 2024 et juin 2025, la baisse du nombre d'enfants de 3 à 18 ans est plus marquée dans le Doubs qu'au niveau national (-1,2% dans le Doubs contre -0,8% en France).

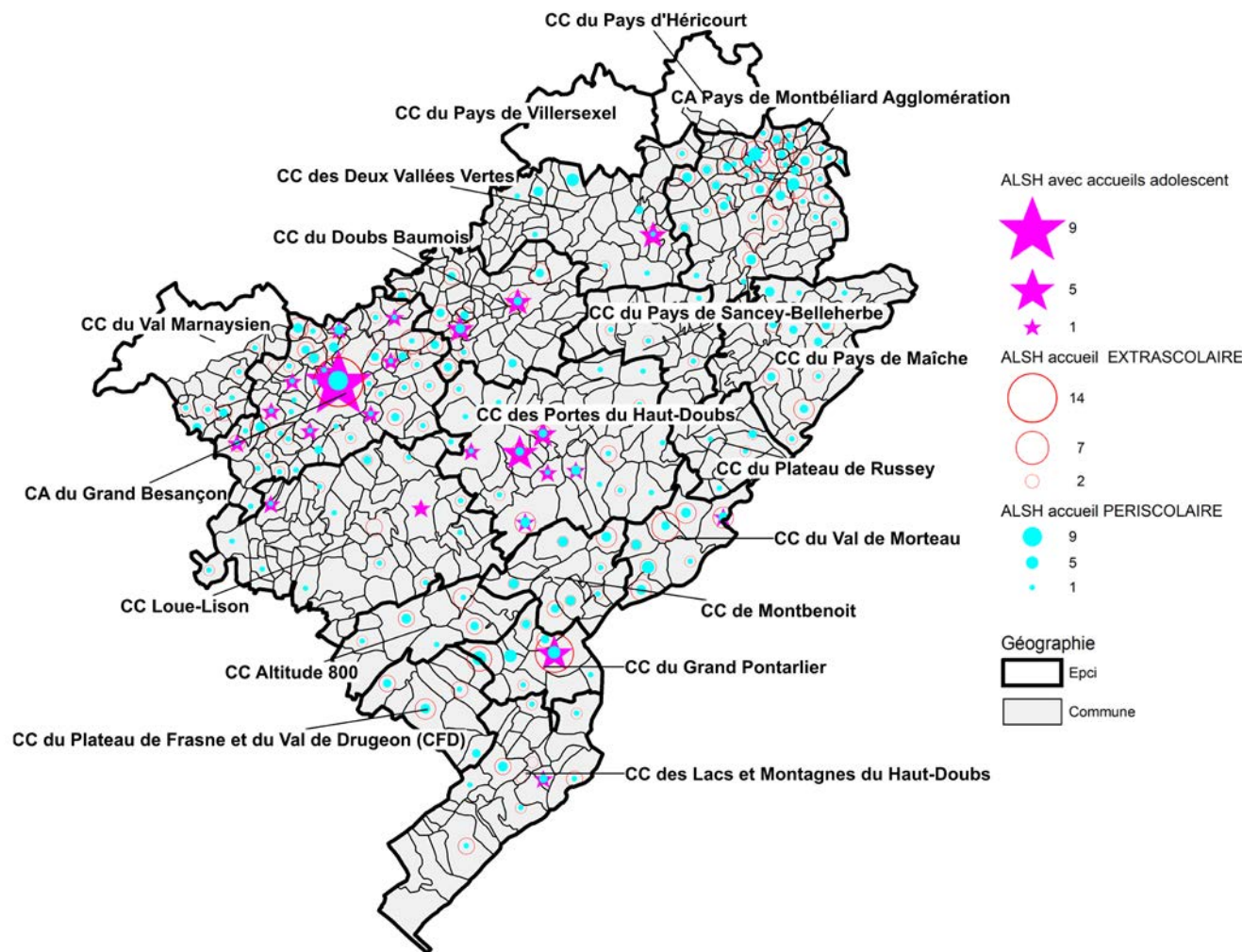


Les enfants en situation de handicap

Dans le département du Doubs, le nombre d'enfants ouvrant droit à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) dans les familles monoparentales croît plus fortement qu'au niveau national (10% vs 7%).



Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)



Comment la Caf du Doubs accompagne les enfants en situation de handicap et leur famille

158 familles

ont pu bénéficier d'une aide financière pour la prise en charge d'heures de garde spécifique afin de disposer d'un temps de répit.

Pour en savoir plus sur le temps de répit :



160 ALSH et 35 EAJE

ont été soutenus pour un total de

678 970 €

Ces structures ont pu développer des projets spécifiques pour permettre l'accueil d'enfants en situation de handicap.

En 2025, le bonus handicap est versé pour les établissements d'accueil de jeunes enfants pour un montant de

217 244 €

Un bonus est également versé pour les accueils de loisirs pour un montant de

461 726 €.



Soutien financier auprès des partenaires :

14 373 814 €





3. Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

Les jeunes de moins de 25 ans en 2025, connus de la Caf en tant qu'allocataires dans le Doubs



16 759

jeunes de moins de 24 ans connus de la Caf en tant qu'allocataire dans le Doubs.



Les prestations perçues par les jeunes allocataires âgés de moins de 25 ans

Entre 2024 et 2025, le nombre de bénéficiaires d'au moins une prestation dépendance a connu des évolutions à la hausse dans le département du Doubs et pour l'ensemble de la France. Dans le Doubs, on observe une augmentation de 1,59% du nombre de bénéficiaires, et au niveau national, ce nombre a augmenté de 4,05%.

Nombre de bénéficiaires	Pour le département du Doubs en 2024	Evolution 2024/2025 pour le département du Doubs	Evolution 2024/2025 pour la France entière
d'au moins une prestation légale	16 760	+0,7%	-1,01%
d'au moins une prestation PAJE	864	-3,79%	-4,32%
d'au moins une prestation enfance	445	-7,87%	-4,42%
d'au moins une prestation dépendance	574	+1,59%	+4,05%
d'au moins une prestation logement	11 600	+0,96%	-1,14%
d'au moins une prestation d'insertion	6 480	-0,31%	-2,15%
d'au moins une prestation internationale	4	-33,33%	+10%

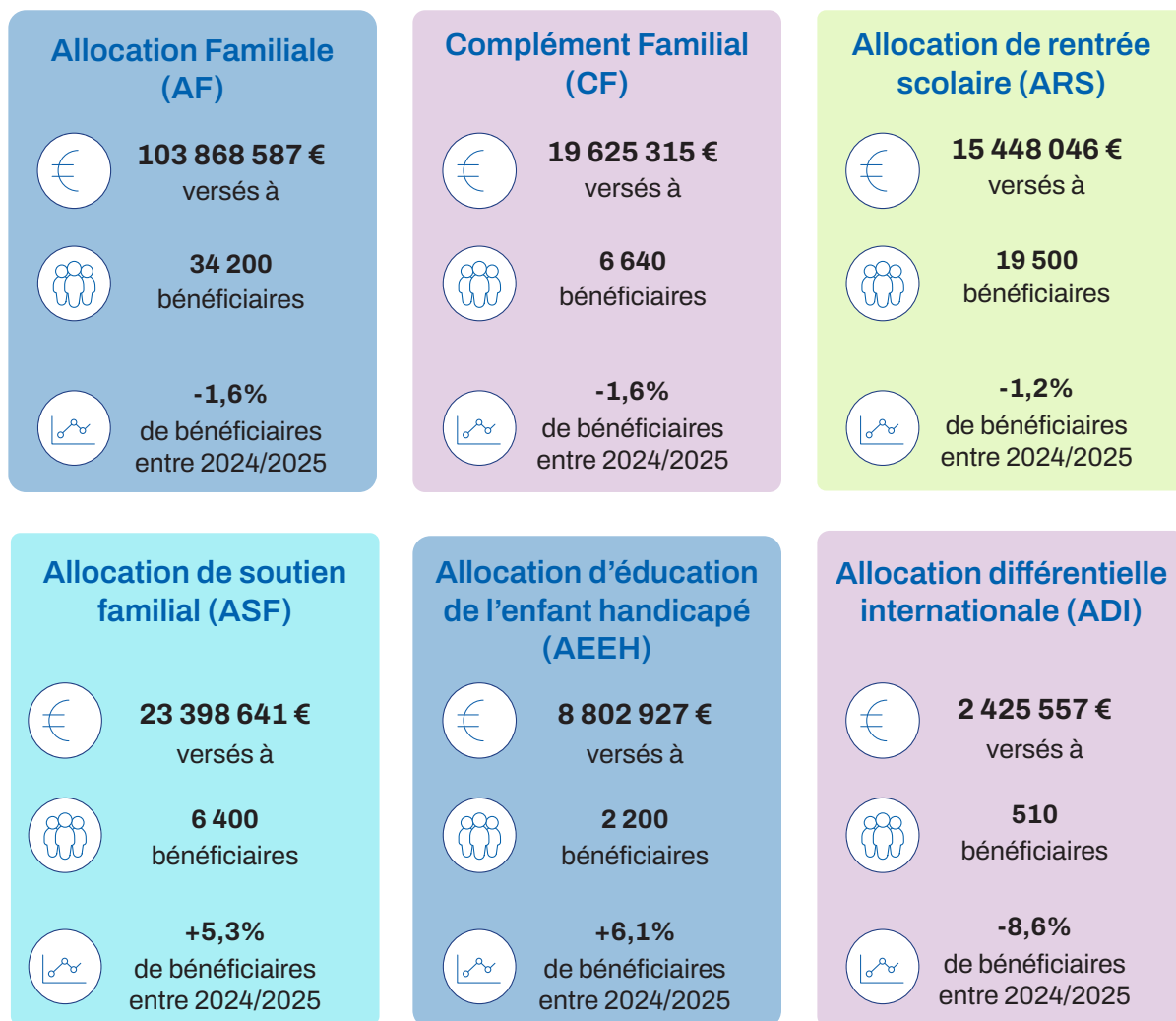
Prestation PAJE : prime naissance ou adoption, Allocation de base, Complément d'activité, Complément mode de garde.
Prestation enfance : Allocation familiale, Complément familial, Allocation de soutien familial recouvrable, Allocation de rentrée scolaire.
Prestation dépendance : Allocation adulte handicapé et Complément, Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, Allocation journalière de présence parentale et Complément, Allocation journalière du proche aidant.
Prestation logement : Aide au logement familial, Aide au logement social, Aide personnalisée au logement.
Prestation insertion : Revenu de solidarité active, Prime pour l'activité, Revenu de solidarité outre-mer.
Prestation internationale : Allocation différentielle, Complément différentiel, Allocation migrants

Soutien financier auprès des partenaires :



4. Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

Les prestations légales familiales



Prestations et bénéficiaires : tendance 2025

34 200 foyers allocataires (soit 33,7% des allocataires) perçoivent l'Allocation familiale (-1,6% dans le Doubs contre -1,2% au niveau national).

Le Complément familial est perçu par 6 640 allocataires. Au niveau départemental, le nombre de bénéficiaires du CF a baissé de 1,6% et a augmenté au niveau national (+0,4%).

6 400 allocataires perçoivent l'ASF. Ils sont 5% de plus qu'un an auparavant. La hausse est plus forte qu'au niveau national (+3%).

L'AEEH est perçue par 2 200 familles. Le nombre de bénéficiaires de cette prestation est en hausse de 6% par rapport à l'année précédente. Cette hausse est plus forte qu'au niveau national (4,9%).

510 allocataires bénéficient de l'allocation différentielle internationale (ADI). Cela représente une diminution de 9% dans le Doubs contre 0,7% au niveau national.



47 400 familles allocataires dans le Doubs

-1,1% entre 2024 et 2025



6 543 100 familles allocataires en France

-1,9% entre 2024 et 2025



14 500 familles monoparentales dans le Doubs

+1,1% entre 2024 et 2025



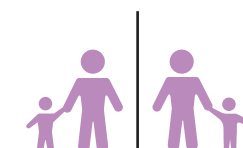
2 147 723 familles monoparentales en France

+0,9% entre 2024 et 2025

En juin 2024, la part de parents allocataires en couple ou non est de 47,2%. En juin 2025, cette part est de 46,6%.

Entre juin 2024 et juin 2025, le nombre de parents allocataires avec enfants est en diminution de -1,1% soit -506 foyers.

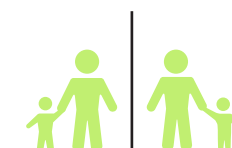
Les foyers avec partage des Allocations Familiales



1 420

foyers avec au moins un enfant en résidence alternée se partagent les allocations familiales dans le Doubs

+4,8% entre 2024 et 2025



194 513

foyers avec au moins un enfant en résidence alternée se partagent les allocations familiales en France

+3,9% entre 2024 et 2025

La pension alimentaire en cas de séparation

Pour rappel, la Caf joue depuis 2020 un rôle d'intermédiation financière et de recouvrement des pensions alimentaires entre les parents séparés.

Depuis 2023, l'intermédiation financière est systématique, c'est-à-dire que les professionnels de justice transmettent directement les données à l'Agence de Recouvrement et d'Intermédiation des Pensions Alimentaires (ARIPA).

Ses objectifs :

- **Soulager les familles en difficulté**
Protéger de manière durable les personnes ayant déjà fait face à un impayé de pension alimentaire
- **Apporter de la sérénité à toutes les autres**
Permettre à tous les parents qui le souhaitent de s'affranchir du souci du paiement de la pension alimentaire
- **Permettre à l'ensemble des familles de se concentrer sur l'éducation et le développement de leurs enfants**

Accéder au site "pension-alimentaire.caf.fr" ou scannez le QR CODE :



Futurs parents : un parcours commun Caisse d'Allocations Familiales (Caf) et Caisse Primaire d'Assurance Maladie (Cpam)

Dans le cadre de la convention Caf/CPAM, la Caf du Doubs a initié un parcours commun à destination des futurs parents pour l'arrivée d'un enfant.

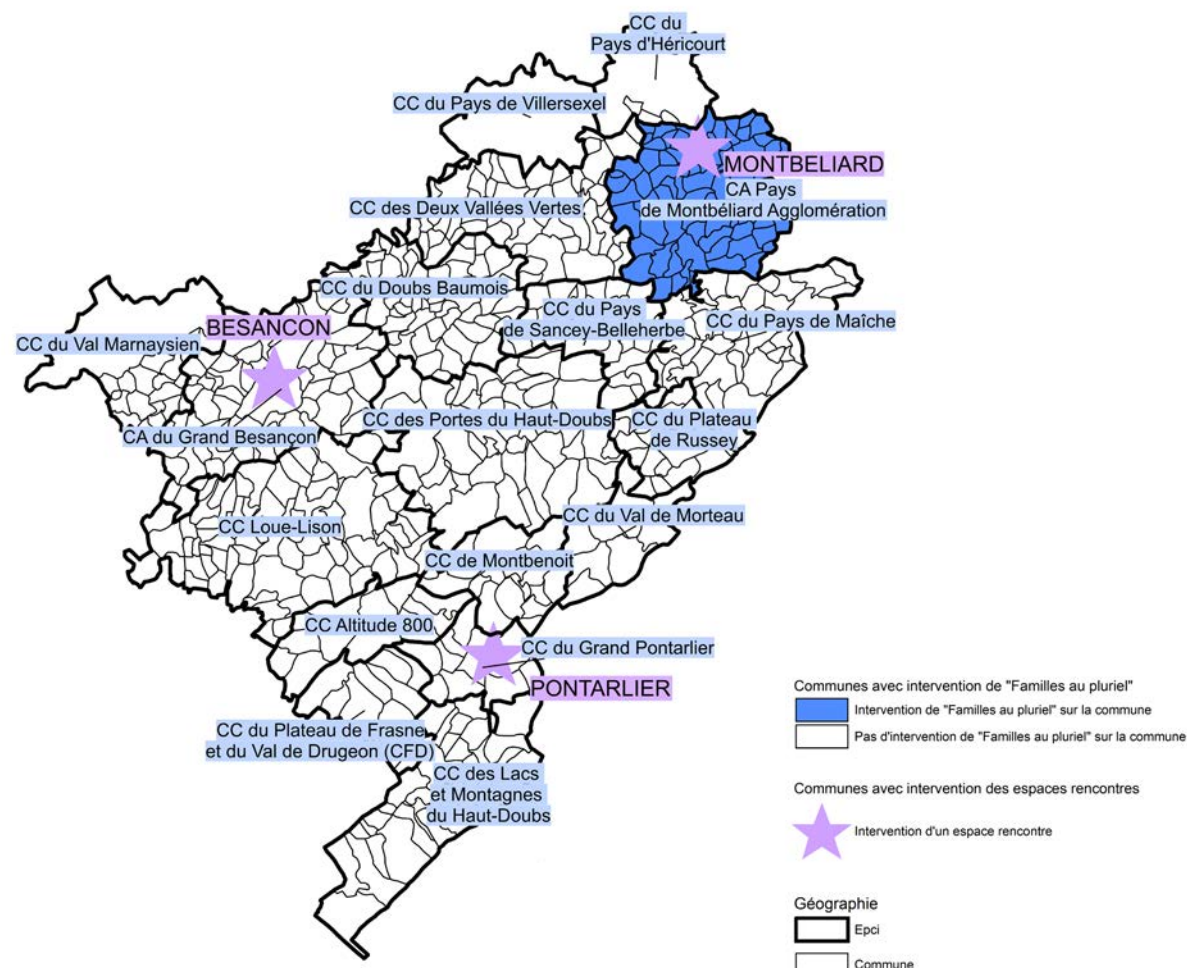
Le 1^{er} mardi de chaque mois depuis mars 2023, 20 parents participent à un atelier numérique autour des démarches en ligne qui jalonnent le parcours maternité jusqu'aux 3 ans de l'enfant. C'est l'occasion de (re)découvrir l'appli mobile Caf – Mon compte et toutes ses possibilités.

Chaque grossesse déclarée auprès de la CPAM déclenche l'envoi d'un mémo maternité, un concentré d'informations sur les démarches, les échéances et les liens utiles.

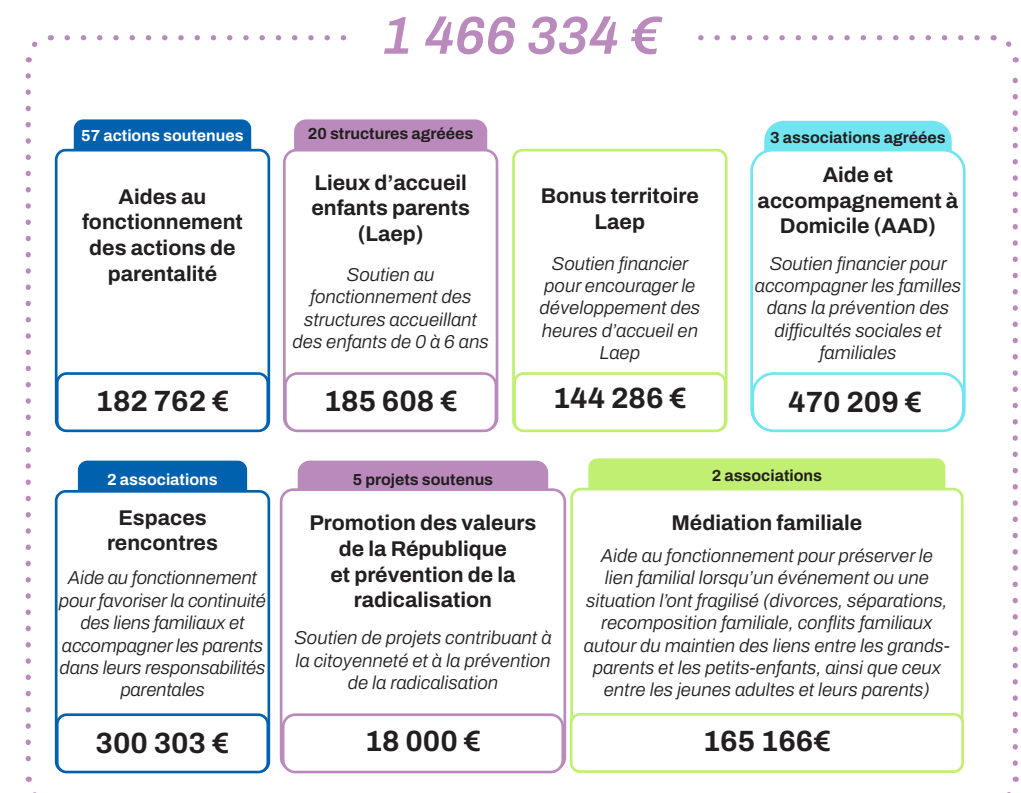


Lieu ressource « Familles au pluriel » et espaces rencontres du département du Doubs

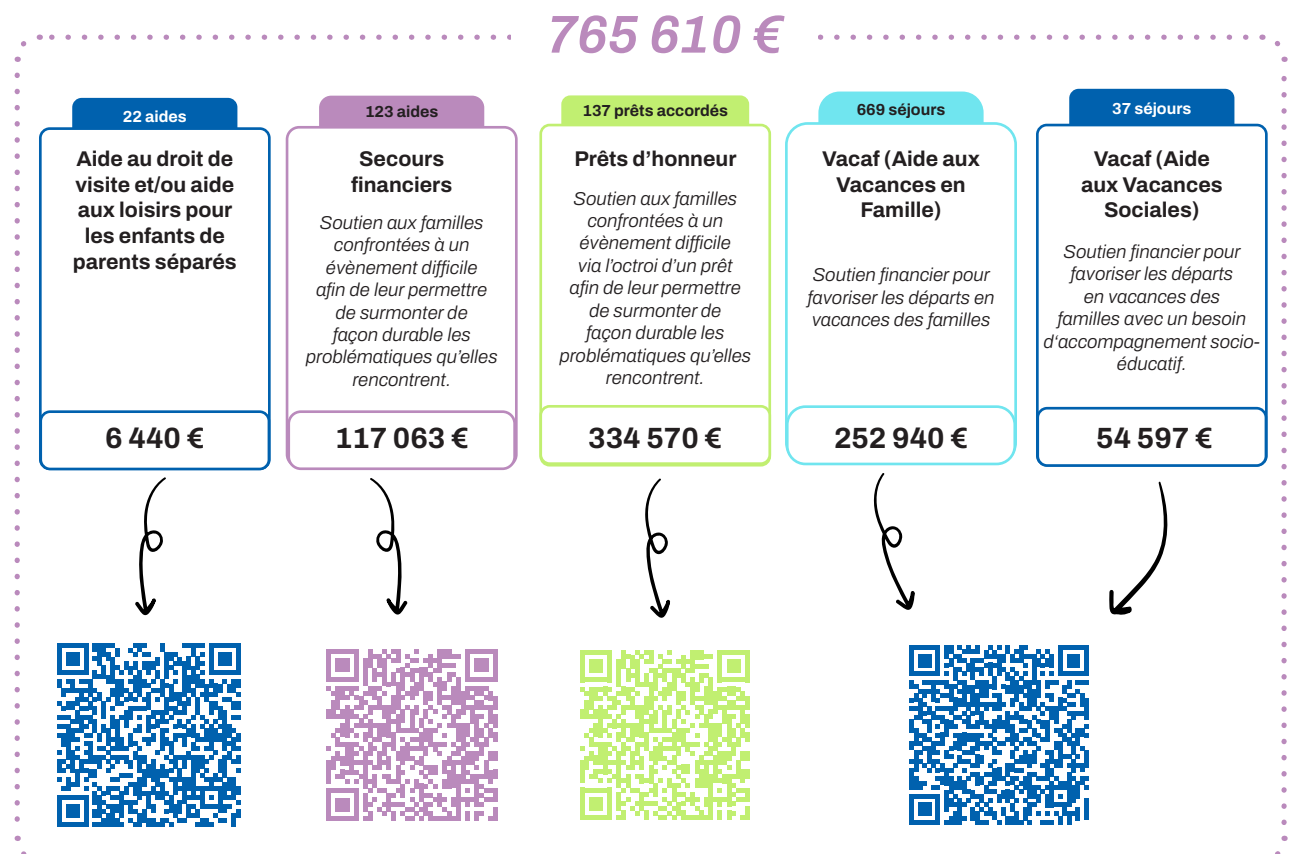
Le lieu ressource « Familles au pluriel » est un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour les familles. Il est propice à l'organisation de groupes de paroles, d'échanges et d'activités parents-enfants. Les Espaces Rencontres contribuent au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant leur sécurité physique et morale et la qualité de l'accueil. Le recours à l'espace rencontres est préconisé lorsque la relation est interrompue, fragile, difficile ou conflictuelle entre un enfant et ses parents ou un tiers, afin d'organiser la rencontre dans de bonnes conditions. Il est aussi recommandé dans les situations de violences conjugales.



Soutien financier auprès des partenaires :



Aides financières à destination des familles :

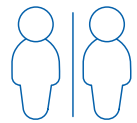


L'accompagnement des familles

1 189
rendez-vous
des droits

Les « rendez-vous des droits » consistent à élaborer une étude approfondie de la situation sociale, familiale et financière des familles qui entrent en contact avec les travailleurs sociaux de la Caf dans le cadre des offres de service du pôle accompagnement des familles. Ils permettent dans certains cas, l'ouverture de droits légaux (aide aux démarches, orientation, déblocage administratif) et contribuent ainsi à la lutte contre le non-recours aux droits.

Les travailleurs sociaux accompagnent les familles confrontées :



à une séparation

Les travailleurs sociaux s'emploient à soutenir le/les parents dans l'organisation familiale et le nouveau projet de vie et à favoriser l'accès au droit commun pour les deux parties, dans l'intérêt de l'enfant.



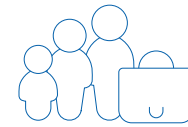
835 familles ont été accompagnées	473 familles ont bénéficié d'une information conseil
nombre moyen de rendez-vous : 4	durée moyenne de l'accompagnement : 3,2 mois



au décès d'un enfant ou du conjoint

Les travailleurs sociaux soutiennent la famille dans les différentes démarches liées au décès et l'accompagnent dans le processus de deuil et la construction d'un projet de vie.

78 familles ont été accompagnées	87 familles ont bénéficié d'une information conseil
nombre moyen de rendez-vous : 4,5	durée moyenne de l'accompagnement : 2,7 mois



Ils peuvent également soutenir les départs en vacances des familles

La Caf du Doubs se mobilise pour permettre au plus grand nombre de partir en vacances. À ce titre, elle attribue des aides financières selon les critères définis dans le Règlement intérieur d'action sociale (cf. QR code page 29) et versées selon le principe du tiers payant : l'aide VACAF est déduite du coût du séjour. La famille ne paie que son reste à charge.

Vacaf Aide aux Vacances en Famille (AVF) pour les familles autonomes dans la réservation de leur séjour :

669
séjours financés
soit **5 007 jours**

Prise en charge moyenne : 40%		
représente une aide de	coût moyen :	reste à charge :
378 €	945 €	567 €

68% des séjours durent 7 jours

62%
des familles bénéficiaires sont monoparentales



Vacaf Aide aux Vacances Sociales (AVS) pour les familles fragilisées et ayant besoin d'un accompagnement socio-éducatif :

37
séjours financés de 7 jours

62%
des familles bénéficiaires sont monoparentales



Depuis 2024, les travailleurs sociaux accompagnent également les parents seuls :

77 parents seuls ont été accompagnés	70 parents seuls ont bénéficié d'une information conseil	durée moyenne d'intervention 2,6 mois
--	--	---

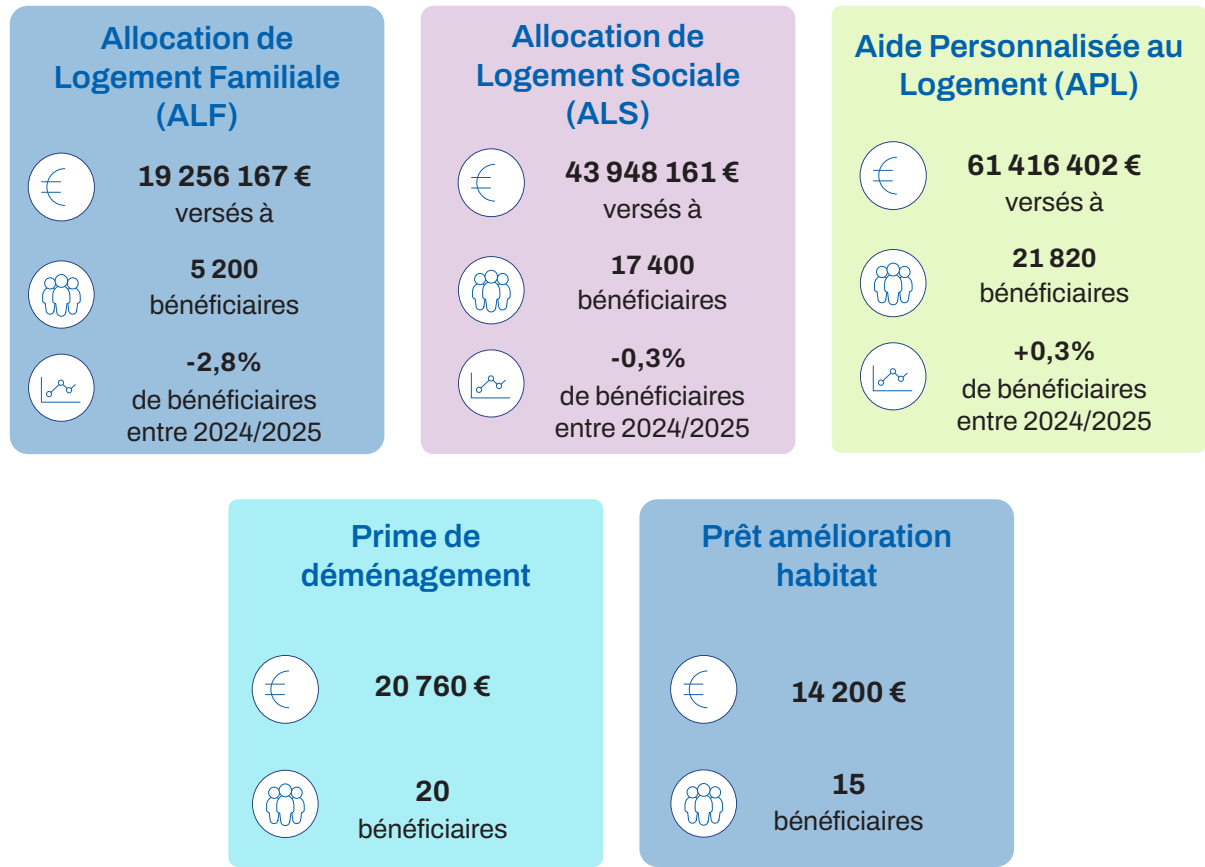
En effet, en 2024, suite à la signature de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion, le service accompagnement des familles de la Caf du Doubs a engagé un travail sur les offres de service en matière de parentalité : séparation, décès d'un enfant, décès d'un conjoint et parents seuls.



En 2025, un groupe ressources constitué de travailleurs sociaux émanant des trois sites s'est réuni afin de partager les réflexions et d'harmoniser les pratiques. Face au constat d'une proportion grandissante de situations de violences conjugales dans le cadre de leurs accompagnements dans la séparation, et avec la perspective de l'expérimentation du pack nouveau départ en 2026, la journée du travail social du 23/11/25 a été placée sous l'angle des violences conjugales. Elle a permis de réunir les principaux partenaires positionnés sur cette thématique : France Victimes, CIDFF, solidarité femmes, et de travailler avec eux en ateliers, afin de renforcer les connaissances et compétences de chacun et favoriser le travail en réseau.

5. Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles

Les prestations d'aide au logement



Prestations et bénéficiaires : tendance 2025

- Les prestations logement concernent 44 400 ménages, soit 43,7% des allocataires. L'aide personnalisée au logement (APL) est la prestation la plus souvent perçue. Elle est versée à 49% des bénéficiaires d'une allocation logement. Elle est suivie de l'allocation de logement sociale (ALS) pour 39% et de l'allocation de logement familiale (ALF) pour 12%.
- Le nombre de bénéficiaires est en baisse de -0,30% entre 2024 et 2025. Au niveau national, la baisse est plus marquée (-0,64%).
- Selon les prestations, les variations sont diverses :
 - ALF : -2,8% (national : -2,7%).
 - ALS : -0,3% (national : -0,4%).
 - APL : +0,3% (national : -0,2%).
- 2 400 bénéficiaires d'une aide au logement sont en situation d'impayés de loyer. Ce nombre de bénéficiaires diminue de 3% par rapport à l'année dernière (-0,99% au niveau national).
- 200 bénéficiaires sont concernés par la dégressivité pour loyer élevé.
- 40 sont concernés par la prise en compte des ressources du patrimoine.
- 160 aides au logement sont conservées pour non-respect des normes de décence en location. 14 580 allocataires ont été touchés par la réduction de loyer de solidarité (RLS).

L'offre aux bailleurs

Des rencontres avec les bailleurs sociaux

En termes de relations partenariales, la Caf du Doubs propose des réunions aux bailleurs sociaux. Au cours de l'année 2025, deux rencontres ont eu lieu avec les organismes IDEHA, LOGE.GBM, HABITAT 25 et NEOLIA.

Plusieurs sujets peuvent être abordés : les nouveautés réglementaires, les consignes techniques en cas d'impayés, l'état d'avancement des campagnes en cours, notamment en ce qui concerne la campagne « Loyers » (cf. encart ci-contre), et un point plus spécifique pour la bonne compréhension des droits de certains bénéficiaires.

Ces temps d'échanges sont appréciés par nos partenaires, ils permettent une meilleure compréhension réciproque et des ajustements de pratiques.

L'Espace Bailleur

Le service Espace Bailleur est accessible depuis « Mon Compte Partenaire ».

Il permet aux bailleurs de réaliser leur déclaration de loyer et d'accéder à d'autres fonctionnalités telles que la consultation de ses paiements ou la déclaration de changement.

La téléprocédure permet de :

- recueillir les données à la source,
- fiabiliser la saisie,
- réduire les coûts (suppression du papier, affranchissement),
- automatiser l'enregistrement des loyers.

Depuis son espace, le bailleur peut, non seulement déclarer les loyers de ses locataires, mais également consulter les bordereaux de paiements en temps réel. Il peut également modifier son adresse mail et mettre à jour certaines données de son profil, naviguer vers « Contacter ma Caf » via un lien dédié et modifier son tiers payant (ajouter un RIB en toute autonomie pour les bailleurs physiques).

Le bailleur a également accès à une Foire aux questions (FAQ) pour l'aider dans ses démarches, ainsi qu'à des liens vers des organismes afin de vérifier si le logement qu'il loue est décent.

En ce qui concerne la gestion de ses locataires, en plus de la déclaration du loyer, il a la possibilité de déclarer à la Caf un départ de logement (afin d'éviter d'avoir à rembourser l'aide au logement en cas de déclaration tardive), déclarer un impayé (pour une prise en charge plus rapide par nos services), un début ou une fin de colocation, le décès du locataire ou la fin de gestion du logement voire sa vente.

L'outil « IDEAL »

IDEAL est un outil qui permet aux bailleurs sociaux de déposer leurs demandes d'aides au logement. 90% des bailleurs sociaux utilisent cet outil ainsi que quelques Foyers de Jeunes Travailleurs. En 2025, 3 556 demandes d'aide au logement ont transité par IDEAL.

La campagne loyers 2025

Pour permettre la reconduction des droits des bénéficiaires d'allocation logement, la Caf a besoin de connaître précisément les montants des loyers. C'est pourquoi elle questionne annuellement les bailleurs dans le cadre de ce qui est appelé « la campagne loyers ».

11 296

bailleurs ont été questionnés

22 759

déclarations de loyers étaient attendues en retour

94,93%

de réponses sont parvenues à la Caf (dont 75,17% en télédéclaration)



Accompagnement des familles



lors d'impayés de loyer

Les travailleurs sociaux accompagnent les familles confrontées à des impayés de loyer. L'objectif est de favoriser le maintien dans le logement. Concrètement les travailleurs sociaux s'emploient à prévenir la suspension de l'allocation logement et à éviter la mise en place d'une procédure d'expulsion locative, en sécurisant le paiement des loyers courants.

270	166	nombre moyen de rendez-vous :	durée moyenne de l'accompagnement :
familles ont été accompagnées	familles ont bénéficié d'une information conseil	3,8	4 mois



accédant à la propriété en difficultés

Les travailleurs sociaux accompagnent les familles confrontées à des difficultés dans leur accession à la propriété. Il s'agit de favoriser le maintien dans le logement et de sécuriser la solvabilisation des familles autour du remboursement des prêts immobiliers. Les travailleurs sociaux préviennent la suspension de l'Allocation de logement familiale, évitent la mise en place d'une procédure de vente du bien aux enchères et permettent à la famille de rembourser son prêt accession à la propriété.

430	160	nombre moyen de rendez-vous :	durée moyenne de l'accompagnement :
familles ont été accompagnées	familles ont bénéficié d'une information conseil	4	3,7 mois

Aides financières à destination des familles :



6. Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires

Les prestations solidarité et insertion

Revenu de Solidarité Active (RSA) droit commun et jeunes 86 602 659 € versés à 12 754 bénéficiaires +4,16% de bénéficiaires entre 2024/2025	Prime d'activité (PPA) 73 632 049 € versés à 32 600 bénéficiaires +1,94% de bénéficiaires entre 2024/2025	Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) 104 982 380 € versés à 10 500 bénéficiaires +0,03% de bénéficiaires entre 2024/2025
Allocation journalière du proche aidant (AJPA) 154 746 € versés à 23 bénéficiaires +64,29% de bénéficiaires entre 2024/2025	Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP) 2 280 078 € versés à 191 bénéficiaires +11,7% de bénéficiaires entre 2024/2025	Aide universelle d'urgence aux victimes de violences conjugales (AVVC) 243 302 € versés à 274 bénéficiaires +3,1% de bénéficiaires entre 2024/2025

Prestations et bénéficiaires : tendance 2025

Le revenu de solidarité active (RSA)

Au 30 juin 2025, le Doubs compte 12 754 bénéficiaires du RSA. Par rapport à 2024, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 4,16%. Au niveau national, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 1,34%. Cette hausse concerne la catégorie de bénéficiaires ne percevant pas une majoration pour isolement (+5,31%).

Le nombre de bénéficiaires du RSA avec majoration pour isolement diminue de 4,89%.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH)

Au 30 juin 2025, le Doubs compte 10 450 bénéficiaires de l'AAH. Le taux de handicap de plus de la moitié de ces bénéficiaires est supérieur à 80%. Ne disposant pas d'autres revenus en dehors de la prestation, 54% des bénéficiaires de l'AAH perçoivent l'allocation à taux plein. 18% des bénéficiaires de l'AAH perçoivent un complément de majoration pour la vie autonome ou de garantie de ressources. Parmi les 10 450 bénéficiaires de l'AAH, 1 000 perçoivent la Prime d'activité (soit 10%). Le nombre de bénéficiaires de l'AAH a augmenté de 0,03% en 2025 (+3% au niveau national).

La prime d'activité (PPA)

Au titre de juin 2025, le nombre de foyers allocataires de la Caf avec un droit versable à la prime d'activité s'élève à 32 567 dans le Doubs. Par rapport à 2024, le nombre de bénéficiaires de la Prime d'Activité a augmenté de 1,9%, une hausse supérieure au niveau national (+1,18%). Pour 52,5% des foyers bénéficiaires, la prime d'activité est la seule prestation légale Caf perçue (légèrement supérieure à 2024). Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au RSA pour 3 024 foyers en juin 2025. Le nombre de bénéficiaires du RSA et de la PPA a augmenté de 13,5% en 2025 (+9% au niveau national).



sur l'aide d'urgence consentie aux victimes de violences conjugales (AVVC)

L'aide d'urgence consentie aux victimes de violences conjugales (AVVC) qui en font la demande, est versée depuis fin 2023.

Cette aide est une prestation légale destinée à soutenir les victimes.

Selon le montant des ressources de la victime, elle peut prendre la forme :

- **d'une aide non remboursable** (subvention) ;
- **d'une aide remboursable** (prêt sans intérêt). Le remboursement se fera auprès de l'auteur des violences s'il est condamné à la peine complémentaire de remboursement du prêt ou auprès de la victime dans les autres cas.

Elle s'adresse à toutes personnes (allocataires ou non) victimes de violences conjugales commises par le conjoint, concubin, ou le partenaire de Pacs. Il peut également s'agir d'une relation passée. Il n'est pas nécessaire que la victime vive ou ait vécu avec l'auteur des faits.

432

demandes ont été
reçues sur l'année 2025

Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Le déploiement des échanges dématérialisés se poursuit entre notre organisme et la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) s'agissant des demandes d'AAH, des demandes d'AEEH, des décisions de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et des demandes d'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF).

Une aide complémentaire pour les nouveaux bénéficiaires d'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP) et d'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA)

Chaque trimestre, la Caf du Doubs adresse un courrier aux 30 à 40 nouveaux bénéficiaires d'AJPP ou d'AJPA afin de les informer qu'une aide complémentaire de la CPAM peut leur être octroyée. Cette aide fait l'objet d'un versement unique.



Le programme solidarité à la source

L'adossment au Dispositif de Ressources Mensuelles (DRM) du calcul du RSA et de la prime d'activité est une étape déterminante du programme de Solidarité à la source et s'inscrit dans la continuité des réflexions et des travaux de la branche famille afin de progresser vers le juste droit.

Il contribue à la simplification du parcours déclaratif, mais aussi à la sécurisation de la donnée entrante, enjeu majeur de versement du juste droit et de la certification des comptes de la branche.

Le Complément Mode de Garde (CMG) pour tous

Qu'est-ce que le CMG ?

Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) permet de financer une partie des dépenses liées à la garde d'enfants quand la famille a recours à un assistant maternel ou une garde à domicile.

Ce qui change

La réforme du CMG s'inscrit dans le cadre du service public de la petite enfance (SPPE) qui vise à garantir un accueil accessible et de qualité pour tous les enfant Cette réforme prend mieux en compte les besoins des familles.

Elle comprend trois volets :



À partir du
1^{er} septembre 2025 :

1

Le calcul du CMG est modifié pour mieux prendre en compte la situation réelle de la famille : composition, niveau de ressources, mode d'accueil et nombre d'heures réalisées.

2

Pour les familles monoparentales, le droit au CMG est étendu jusqu'aux 12 ans de l'enfant.

3

En cas de résidence alternée de l'enfant, chaque parent peut dorénavant bénéficier du CMG dès lors qu'il remplit les conditions d'éligibilité à la prestation.

Le programme France Travail

Il prévoit l'inscription automatique des demandeurs de RSA comme demandeurs d'emploi ; il est effectif depuis janvier 2025 pour les bénéficiaires connus et les nouveaux demandeurs.

Un nouveau régime de sanctions RSA est également applicable depuis le 1^{er} décembre 2025 (selon le règlement intérieur du Département).

Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant le modèle de délivrance des prestations

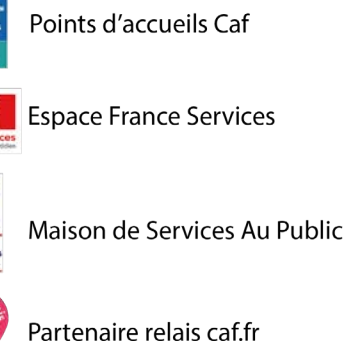
Les indicateurs 2025 : délais de démarche, réclamations

Source : Artemis. Tableau de bord Performance

**des allocataires
déclarent être satisfaits
des services de la Caf**
selon l'enquête de
satisfaction sur les
services de la Caf réalisée
en 2025 au niveau
départemental (moyenne
nationale 86.6%)

95,8% sont satisfaits de l'application mobile
(national : 95,3%)

Carte des points d'accueil



• Par courrier à l'adresse suivante :
Caf du Doubs
2 rue Denis Papin
25037 BESANCON Cedex



sur la médiation administrative

Partie intégrante de la démarche d'amélioration continue de la qualité, la médiation administrative contribue à favoriser l'accès aux droits de nos allocataires, au versement du juste droit et à la bonne compréhension de la réglementation applicable.

Le rôle de la médiatrice administrative :

- Favoriser l'accès aux droits en menant une analyse globale de la situation de l'allocataire
- Prévenir les réitérations d'erreurs ou/et d'indus, en expliquant avec pédagogie et transparence, une législation encore trop souvent complexe
- Veiller au respect du principe du contradictoire en donnant une dernière possibilité à l'allocataire de faire entendre ses arguments et de demander un réexamen de sa situation
- Restaurer le lien, la confiance, entre l'usager et la Caf
- Intervenir à la suite d'une démarche préalable lorsqu'une situation de blocage persiste.

Impartiale, neutre et soumise à une stricte obligation de confidentialité, la médiatrice est également tenue au secret professionnel.

La médiation administrative en 2025 :

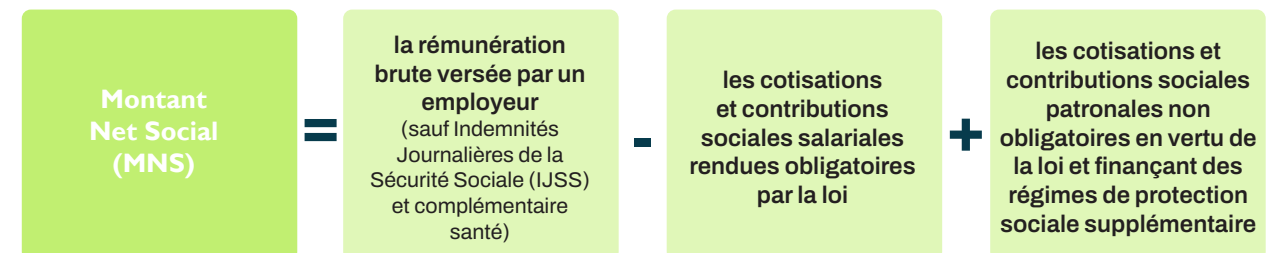
**468 sollicitations
par téléprocédures, mails, courriers et saisines internes**

Sur un échantillon de 54 sollicitations recevables :

- **Plus de la moitié ont été réalisées via la téléprocédure**, les mails arrivant en deuxième position.
- **Près de 70% des saisines ont été réalisées par l'allocataire lui-même**, 15% par les Délégués du Défenseur des Droits, et 9% par les partenaires (travailleurs sociaux, tuteurs, associations).
- **Les sollicitations font suite à une incompréhension des décisions prises par la Caf pour 44% des allocataires et une incompréhension du trop-perçu ou des modalités de remboursement pour 35%**. Enfin, 32% des allocataires ont saisi la médiation pour absence de paiement.
- Les réponses écrites sont privilégiées, soit par courriel (48%) soit par courrier (37%).
- Comme pour l'ensemble des Caf, **l'aide au logement représente la prestation la plus visée par les saisines (52%)** suivie de la prime d'activité (33%) et du RSA (28%).
- 61% des 54 saisines étudiées ont fait l'objet d'une révision des droits, avec un rappel de paiement pour 24 dossiers.
- **Enfin, le délai de prise en charge des sollicitations est de 16 jours ouvrés** (contre 5 jours pour l'ensemble des Caf) avec une clotûre de la saisine de médiation à 36 jours contre 26 jours pour l'ensemble des Caf.

2. Moderniser et sécuriser la délivrance des prestations par la Solidarité à la source

Le Montant Net Social (MNS) a été créé par un arrêté du 31 janvier 2023 pour le calcul du RSA et de la Prime d'activité. Le montant net social a été affiché progressivement sur les bulletins de salaires et les décomptes de prestations à compter de juillet 2023. Il s'agit d'un montant de référence calculé par l'employeur ou l'organisme versant la prestation. Généralisé en janvier 2024, il permet aux usagers de mieux identifier les ressources à déclarer aux organismes sociaux.



Le montant net social constitue une étape supplémentaire de simplification et de sécurisation du parcours déclaratif dans le cadre de la solidarité à la source.

En effet, à ce jour, les données déclaratives sont importantes et génératrices d'erreur car le système est complexe.

Ainsi, le MNS contribuera, à terme, au pré remplissage de certaines déclarations améliorant l'accès aux droits et renforçant la stabilité des droits, en premier lieu pour les déclarations trimestrielles de prime d'activité et de RSA en 2025.

3. Lutter contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale

La Caf du Doubs, en tant que garante de la gestion des fonds publics qui lui sont confiés, décline chaque année sa politique de contrôle à travers un plan de contrôle qui poursuit deux finalités : favoriser l'accès aux droits et lutter contre les erreurs et la fraude, afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et des aides d'action sociale attribuées aux allocataires, aux structures et collectivités locales.

Un plan de contrôle est déployé tant sur le volet des prestations légales que sur le volet des opérateurs sociaux (gestionnaires de structures du champ de compétence de la Caisse d'allocations familiales). Il est décliné selon deux risques : **le risque d'erreur métier** garantissant le traitement correct des dossiers par les gestionnaires conseil et **le risque d'erreur dans les déclarations des données par les allocataires et partenaires**. Il comporte à la fois un volet curatif et un volet préventif.

Sur un volet curatif, en 2025, **12 544 contrôles** couvrant le risque d'erreur des allocataires dans leurs déclarations ont été réalisés sur place et sur pièces dans le cadre de ce plan de contrôle. Ils ont permis de régulariser **près de 8,9 M€ de droits**, dont **7,1 M€ sous forme d'indus** et **1,8 M€ sous forme de rappels**.

Les contrôleurs sur place sont des acteurs majeurs de ce plan de contrôle. Ces contrôleurs des situations allocataires sont des agents assermentés titulaires d'une carte professionnelle.

Ils ont réalisé **1 104 contrôles en 2025 au domicile des allocataires et aux accueils de la Caf**. En 2025, ces contrôles sur place prestations ont permis de régulariser les droits à hauteur **4 010 204 €**.



5 contrôleurs assermentés des situations allocataires sur le département

En 2025, 1 104 dossiers ont été régularisés à la suite d'un contrôle sur place :

- 18% font l'objet d'un rappel
- 82% font l'objet d'un indu.

4 010 204 € de droits ont été régularisés en 2025. Le montant moyen d'un contrôle s'élève en 2025 à 3 632 €.

En moyenne un contrôle est réalisé en 4 mois, délai moyen nécessaire entre la préparation, le contrôle et la rédaction du rapport. Une charte du contrôle est disponible sur le site caf.fr.

Ces contrôles représentent une action prioritaire pour lutter contre la fraude aux prestations sociales. La politique de lutte contre la fraude est un enjeu de justice sociale et d'égalité de traitement de nos allocataires et partenaires, avec pour objectif le juste droit et le rétablissement de la confiance entre une Caf et ses allocataires.



1 contrôleur des gestionnaires de structures sociales

En 2025, le contrôleur a vérifié le juste financement de 3 929 931 € d'aides versées au titre des années 2024 et 2023 (30 contrôles réalisés).

Il contrôle les structures et les activités du champ de compétence de la caisse d'allocations familiales (établissements d'accueil de jeunes enfants, accueils de loisirs, foyers de jeunes travailleurs, centres sociaux, relais petite enfance, relais assistantes maternelles, médiation familiale). Il joue également un rôle essentiel dans le versement du juste droit, dans un contexte de développement de nos partenariats. Il a effectué ses contrôles majoritairement par des visites sur place.

La fraude en quelques chiffres

264 allocataires ont vu leurs agissements qualifiés de frauduleux, soit un montant de préjudice total de 3 097 320 €.

La majorité de ces fraudes a porté sur des omissions ou fausses déclarations.

Typologies des fraudes en 2025

- Faux et usages de faux
- Fraudes à l'isolement
- Omissions et fausses déclarations.

Des sanctions ont été prononcées à l'encontre de ces allocataires : avertissements, pénalités ou poursuites pénales. Depuis 2024, les pénalités sont majorées de 10% au titre des frais de gestion.

Répartition des sanctions en pourcentage des situations qualifiées de fraude

Avertissement 55%

Pénalités 42%

Poursuites pénales 3%

Les trois prestations les plus concernées par les agissements frauduleux sont le RSA, la prime d'activité, et les aides au logement.

Notre action dans ce domaine s'opère d'ailleurs en partenariat avec le Conseil départemental pour les bénéficiaires de RSA.

La Caf du Doubs agit pour prévenir ces situations d'indus par des actions pédagogiques :

- **campagnes de contacts sortants** pour inciter à la régularisation spontanée de la situation maritale, déclaration du départ des enfants, tutoriels envoyés aux nouveaux bénéficiaires pour effectuer les déclarations trimestrielles de ressources...
- **rappels aux obligations déclaratives pour les allocataires présentant des indus longs et répétés.** En 2025, 1 023 lettres de rappel aux obligations ont été envoyées à des allocataires pour les sensibiliser aux conséquences de déclarations erronées répétées.

L'objectif est bien de prévenir les erreurs en insistant auprès des allocataires sur le caractère obligatoire et immédiat de la déclaration des changements de situation.

Le traitement de ces créances est une obligation légale des Caf. Il répond à l'enjeu de gestion des fonds publics, mais également de responsabilisation de l'allocataire, notamment dans le cas où il a lui-même commis une erreur (volontaire ou non) dans ses déclarations. La politique de recouvrement amiable et contentieux vise à recouvrer les sommes indûment versées auprès des allocataires tout en s'adaptant à leurs capacités de remboursement, par la prise en compte de leur situation familiale et professionnelle.



sur le télérecouvrement

3 380

appels passés dans le cadre d'actions de télérecouvrement.

Taux de promesses de paiements honorées :

63%

Le télérecouvrement s'inscrit dans une volonté globale de la Caf du Doubs d'améliorer la qualité de ses relations avec ses usagers. Il s'agit d'une démarche proactive et amiable du recouvrement.

6 194 appels téléphoniques ont été reçus au service recouvrement, 839 sms et 7 871 mails adressés pour valoriser le paiement en ligne.

Ces contacts permettent également de rediriger les allocataires dont le dossier nécessite une mise à jour.

Parallèlement, 4 143 dossiers ont pu être solutionnés avant même qu'un appel ne soit nécessaire.

Chiffres clés :

62 932

indus détectés en 2025 pour un montant de

31 798 900 €

Soit +10% en montant et +24% en nombre par rapport à 2024. Le montant moyen d'indu a baissé de 19% passant de 617 euros en 2024 à 505 € en 2025.

31 236 873 €

ont été recouvrés en 2025 (chiffre incluant le recouvrement financier et non financier).

14 679 €

remboursements directs effectués pour un montant de

3 669 321 €

Notre action de recouvrement reste efficace et enregistre une nouvelle augmentation (98,23% en 2025, contre 96,4% en 2024).

Source : requête pilotage du recouvrement/résultats nationaux recouvrement.

La Commission de recours amiable (CRA)

11 réunions de la CRA en 2025 :

345

contestations examinées par la CRA en 2025 :

340 rejets

5 accords

Aucun accord partiel

2 216

demandes de remises de dettes sur 11 réunions tenues en 2025

représentant une masse financière de

2 212 933 millions d'euros

Origine des indus :

Omission de l'allocataire

73%

Erreur de la Caf

12%

Autres

15%

Décisions rendues :

Remises de dettes totales :

818 806 €

Remises de dettes partielles :

544 458 €

Rejets et maintiens partiels :

360 841 €

Chaque allocataire, à la réception d'une notification d'indu, peut faire valoir un droit de recours qui s'appuie sur deux piliers : faire confiance et faire simple, par la mise en place de dispositions visant à réduire la complexité des parcours administratifs, alléger les normes et accélérer la dématérialisation des procédures.

Ainsi, selon la situation, l'allocataire dispose de plusieurs voies de recours :



- **Le recours amiable** : la Commission de Recours Amiable - commission émanant du Conseil d'administration statue sur les recours relatifs aux décisions de la Caf en matière de prestations légales.

- **Le recours aux juridictions** : 84 dossiers transmis aux différentes instances judiciaires en 2025 :

- Tribunal administratif : 32 dossiers
- Tribunal judiciaire - Pôle Social : 34 dossiers
- Opposition à contrainte : 14 dossiers
- Cour d'appel : 3 dossiers
- Tribunal correctionnel : 1 dossier



Améliorer le juste droit par le renforcement de la Démarche Qualité Intégrée (DQI) à la Caf du Doubs

La Caf du Doubs a continué en 2025 de renforcer sa démarche qualité transverse dans un double objectif :

- une meilleure maîtrise des risques, au regard de sa responsabilité de gestionnaire de deniers publics et dans un système de calcul des droits fondé essentiellement sur les déclarations des allocataires ;
- une meilleure efficacité globale, grâce à un renforcement du pilotage, mais aussi du suivi des objectifs de la Caf.

L'évolution de notre démarche qualité repose sur un plan d'actions comprenant 2 axes stratégiques et 8 actions :

Axe 1 : Communiquer, former et outiller :

- Action 1 : Communiquer sur les enjeux de la démarche
- Action 2 : Informer les salariés
- Action 3 : Compléter les outils de suivi
- Action 4 : Former les nouveaux arrivants
- Action 5 : Consolider les connaissances

Axe 2 : Accompagner et animer :

- Action 6 : Diagnostiquer/consolider le pilotage des processus
- Action 7 : Favoriser la responsabilité et l'engagement collectifs dans la démarche qualité
- Action 8 : Consolider l'animation du pilotage.

Pour l'année 2026, les acquis restent à consolider pour maximiser les bénéfices en termes d'amélioration de la qualité et de satisfaction allocataire.

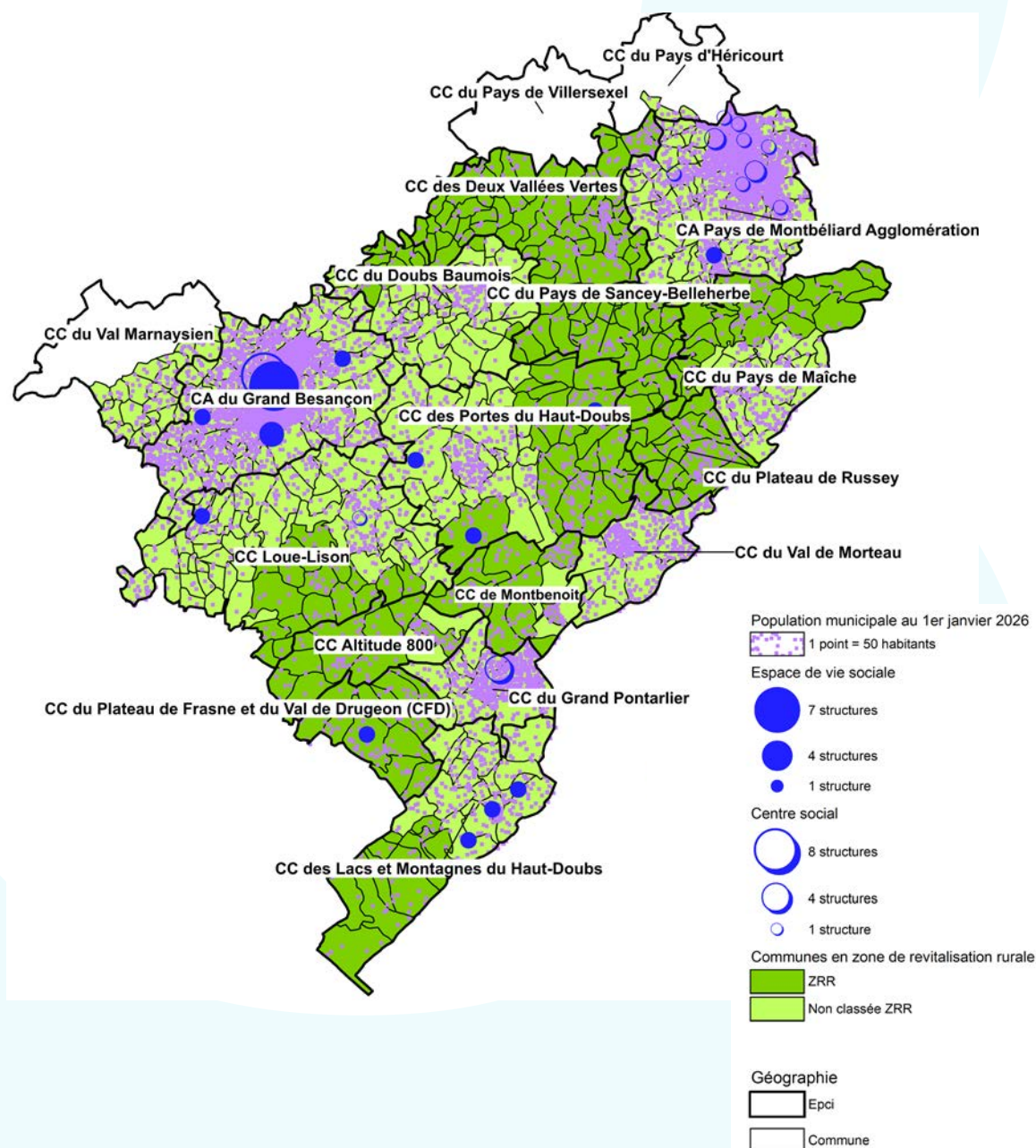
Le partage transverse des sujets liés à la qualité demeure essentiel, c'est un sujet à forts enjeux tant pour la relation de confiance avec nos usagers que pour la crédibilité de notre service public à l'égard des tutelles et de la Cour des comptes.



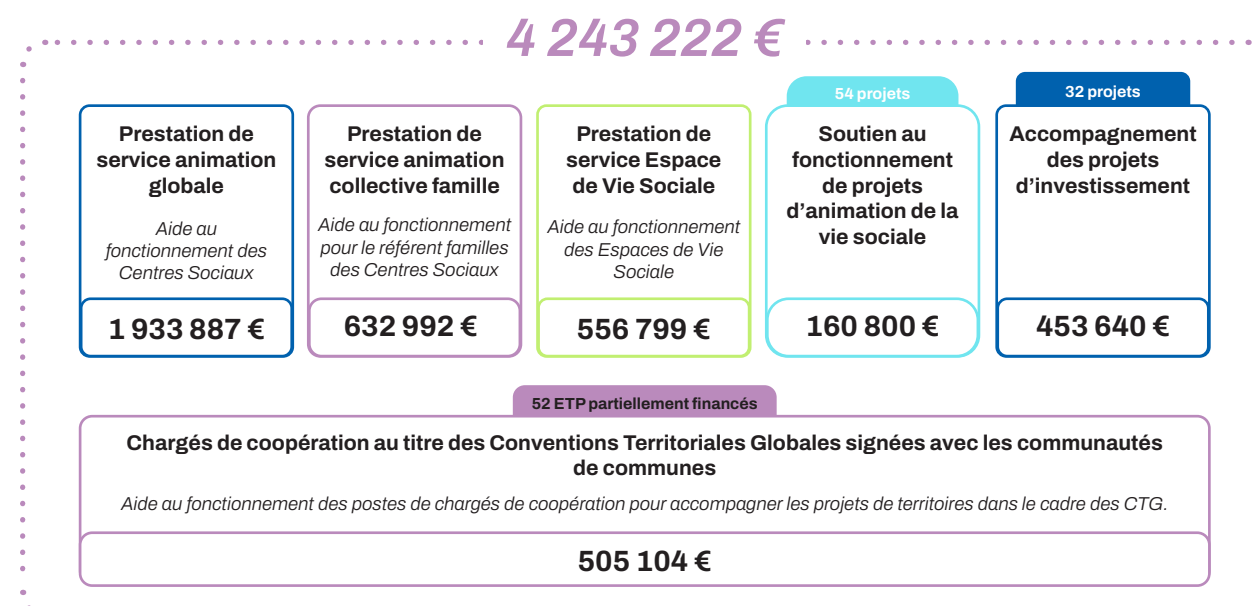
Axe 3 : Mobiliser tous les leviers de performance de la branche et accompagner les transformations

1. Renforcer l'impact des Caf sur les territoires en amplifiant les coopérations entre Caf, avec les autres organismes sociaux et les partenaires locaux

Structures Espaces de Vie Sociale et Centres Sociaux en 2025



Structures Espaces de Vie Sociale et Centres Sociaux en 2025



Convention territoriales globales (CTG)

En 2025, quatre opérations de renouvellement de Conventions Territoriales Globales (CTG) ont été conduites à l'échelle intercommunale par le Pôle Développement et ont concerné les Communautés de communes suivantes :

- Loue Lison ;
- Grand Pontarlier ;
- Val de Morteau ;
- Sancey-Belleherbe.

Ces renouvellements ont permis de consolider le cadre de partenariat avec chacun des EPCI concernés et d'actualiser les engagements au regard des enjeux prioritaires des territoires qui concernent les services aux familles.

9^{ème} Conférence de l'Animation de la vie sociale

En 2017, le département comptait 27 structures (21 centres sociaux et 6 EVS). Aujourd'hui, la Caf accompagne 46 structures : 24 centres sociaux et 22 EVS.

Le 27 novembre 2025, près de 90 acteurs associatifs se sont retrouvés à Pierrefontaine-les-Varans pour renforcer les liens entre la Caf du Doubs et les structures d'animation de la vie sociale.

Avec pour thème central le bénévolat, la journée s'est déroulée en deux temps :

- table ronde, état et évolution du bénévolat, étude sur les dirigeants bénévoles, les jeunes et l'engagement, regard universitaire.
- ateliers interactifs :
 - Proximité et rôle des associations (CS Bavans & Ligue de l'Enseignement)
 - Bénévalibre avec le CRAJEP
 - Formation : un levier pour intégrer les bénévoles (Le Mouvement Associatif)
 - Valoriser le bénévolat (Fédération Régionale des MJC & CS Berlioz)
 - Parcours du bénévole et complémentarité avec les salariés (Union Régionale BFC des Centres sociaux)
 - La fresque du bénévolat (Ville de Besançon).

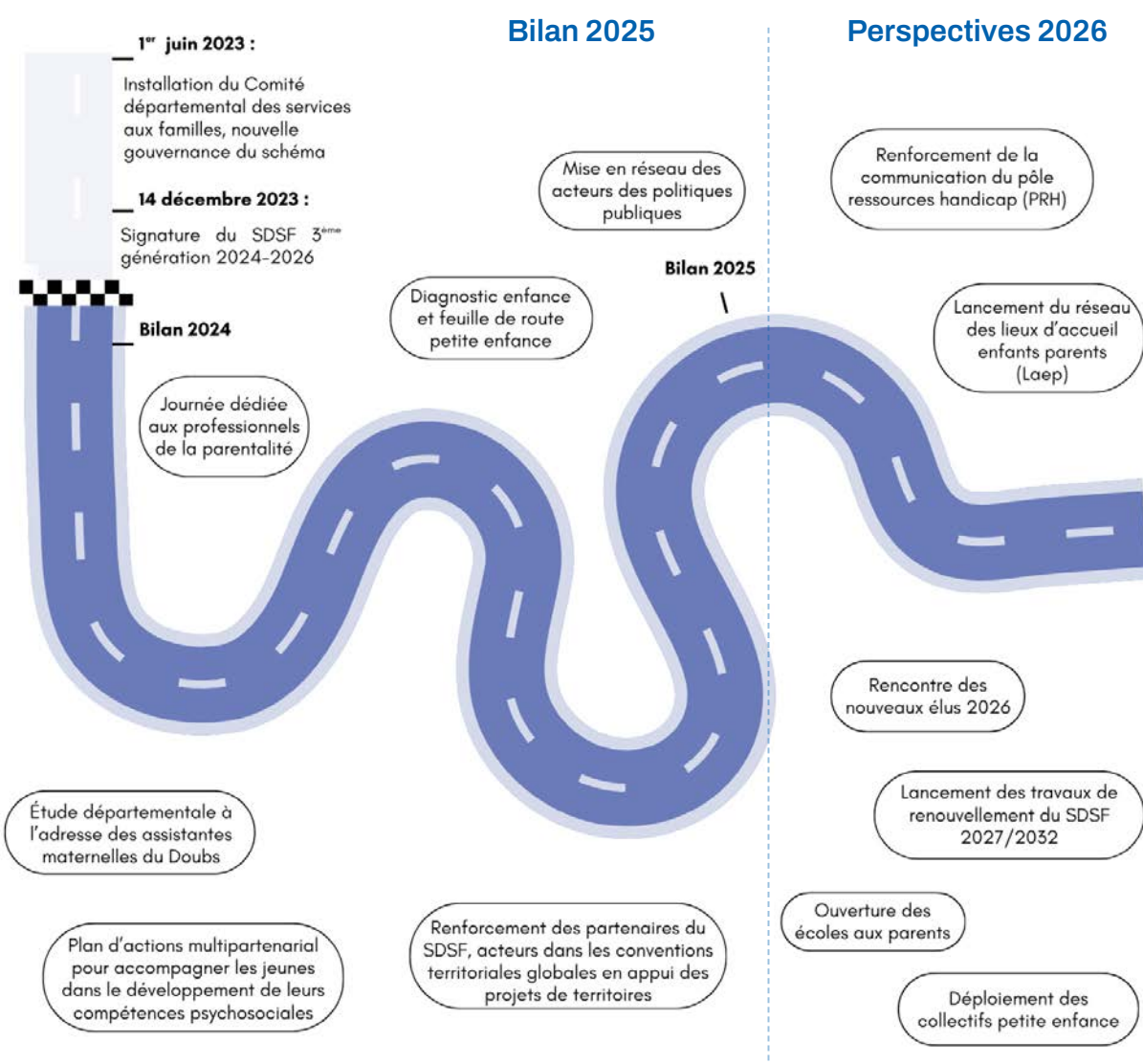
Avec la participation du Mouvement associatif, de France Bénévolat, des Éclaireurs et Éclaireuses Laïques de FC et de l'IUT Nord Franche-Comté.

Ce fut une journée riche en échanges et en idées pour faire vivre le bénévolat dans nos territoires !

Bilan 2025 du Schéma départemental des services aux familles (SDSF)



Le Comité départemental des services aux familles (CDSF) est l'instance partenariale unique de pilotage local des politiques publiques en matière de services aux familles. Il est le lieu de coordination de l'ensemble des acteurs autour d'objectifs territorialisés, tenant compte des orientations nationales et des spécificités locales. Le bilan 2025 est marqué par la mise en place du service public de la petite enfance (SPPE) confiant aux collectivités territoriales la compétence d'autorité organisatrice de la petite enfance. L'année 2026 devra nous permettre d'amorcer le prochain SDSF avec les nouvelles équipes municipales qui seront installées en mars 2026 et les membres du CDSF, pour coconstruire la stratégie départementale des acteurs associés et pour accompagner les parcours de vie des familles du Doubs.



1



DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT EN LUTTANT CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES

Objectifs

Définir les priorités territoriales de l'offre d'accueil du jeune enfant.

Identifier les besoins des professionnels, dont les assistants maternels.

Chiffres clés

2 482

places du jeune enfant en prestation de service unique (PSU) pour 100 EAJE

37

crèches à vocation d'insertion professionnelle et sociale (Avips)

6

visites coordonnées des EAJE, avec la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), le Conseil départemental et la Caf

Réalisations

- Ouverture d'une micro-crèche de 12 places à Houtaud, transformation d'une micro-crèche Paje en gestion PSU à la Cluse-et-Mijoux, extension de 10 places de la crèche les Tilleuls à Palente.
- Projet de création d'une MAM Avips à Pontarlier.
- 2 nouvelles structures labellisées crèches Avips : Micro-crèche "Berne" à Seloncourt et la crèche "La ronde des lionceaux" à Sochaux.

2



CONFORTER UNE DYNAMIQUE DÉPARTEMENTALE SUR LA THÉMATIQUE DE L'ENFANCE À LA JEUNESSE

Objectifs

Mettre en réseau les animateurs jeunesse et promouvoir leur métier.

Porter des actions partenariales d'accès aux droits des jeunes.

Chiffres clés

58

projets éducatifs de territoires



26

promeneurs du net

19,4

ETP de la prestation de service jeunes dont 6 quartiers prioritaires de la ville (QPV) équipés

Réalisations

- Projet de spectacle intergénérationnel porté par le secteur jeune de Baume-les-Dames faisant l'objet d'une candidature au jury national.
- 43 groupes de jeunes reçus à l'occasion des jury ID Jeunes.
- Déploiement du premier plan d'actions multipartenarial pour accompagner les jeunes dans le développement de leurs compétences psychosociales.

3



VALORISER LE RÔLE DES PARENTS ET CONTRIBUER À PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AVEC OU PAR LES ENFANTS

Objectifs

Mettre en réseau les acteurs de la parentalité.

Aller vers les collectivités territoriales pour les accompagner sur la parentalité.

Chiffres clés

57
projets accompagnés par le nouveau fonds national parentalité, sur 10 EPCI



29
Laep sur 7 EPCI

"Famille au pluriel" : lieu ressource parentalité sur le Pays de Montbéliard Agglomération

Réalisations

- 21 mai 2025 : journée d'études des territoires numériques éducatifs du Doubs sur la parentalité numérique.
- 28 octobre 2025 : journée départementale des Lieux d'accueil enfants parents (Laep). 35 professionnels présents, représentant les 13 gestionnaires des Laep du Doubs.
- Lancement du programme de soutien aux familles et à la parentalité (PSFP).

4



ACCOMPAGNER LES HABITANTS SUR LES TERRITOIRES EN DÉVELOPPANT L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Objectifs

Renforcer le réseau des structures de l'AVS, et porter sa connaissance auprès des élus.

Promouvoir l'engagement citoyen et le bénévolat.

Chiffres clés

46 structures AVS **24** centres sociaux

11 EPCI couverts par une structure de l'animation de la vie sociale **22** espaces de vie sociale

Réalisations

- Conférence annuelle de l'AVS le 27 novembre 2025 à Pierrefontaine-les-Varans, sur la thématique du bénévolat.
- Une expérimentation intitulée « *mardi guinguette* » menée par les Francas sur la communauté de communes des deux vallées vertes, permet de mesurer le besoin de développer de nouvelles structures de l'AVS.
- 17 projets ID Habitants soutenus à l'occasion des jurys.

2. Assurer un pilotage efficient des ressources de la Branche et de la transition écologique, vecteur de performance collective et de transformation du réseau

Qualité de vie au travail

La Direction de la Caf du Doubs a signé avec ses représentants du personnel, le 19 décembre 2022, un accord relatif à la promotion de la diversité et de l'égalité des chances, à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la Qualité de vie au travail (QVT). Dans cet accord, la Direction de la Caf du Doubs s'engage à développer la qualité de vie au travail à travers le développement des compétences de ses salariés, la prévention et la détection des risques.

Pour ce faire, en 2025, la Caf du Doubs a rénové les locaux de la plateforme téléphonique de Besançon afin d'améliorer l'insonorisation des locaux.

La Caf du Doubs s'est également inscrite, en 2025, dans une démarche d'analyse et de développement des compétences numériques de ses salariés.

La politique handicap de la Caf du Doubs

En 2024, la Caf du Doubs a renforcé son engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment à travers la création de la mission Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) et la désignation d'un nouveau référent Handicap. Ces initiatives ont permis de développer des actions qui favorisent l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, la Caf du Doubs a participé pour la deuxième fois au DuoDay, le 20 novembre 2025. Cet événement national vise à promouvoir l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. À cette occasion, cinq stagiaires ont été accueillis et ont formé des duos avec des salariés de la Caf, afin de découvrir différents métiers et environnements de travail.

Par ailleurs, le renforcement du partenariat avec les médecines du travail, Cap Emploi et l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) a permis de réaliser plusieurs études de postes pour des salariés en situation de handicap. Ces analyses ont conduit au financement et à la mise en place d'aménagements de postes adaptés, tels que des bureaux réglables en hauteur, des sièges ergonomiques, des souris spécifiques ou encore des casques adaptés, afin de répondre aux besoins identifiés et d'améliorer les conditions de travail.

De plus, des entretiens individuels avec la référente handicap ont été mis en place avec les nouveaux salariés titulaires d'une reconnaissance de la qualité travailleur handicapé (RQTH) et avec les salariés dont la RQTH arrivait à échéance afin de faire le point sur leur situation et d'évaluer leurs éventuels besoins. Ceci a permis à la Caf du Doubs d'atteindre son obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) à 6%.



Des salariés au service des allocataires du Doubs

Ancienneté moyenne des collaborateurs au sein de la Caf :

16 ans

Âge moyen des salariés :

43 ans

25

stagiaires accueillis

Taux d'absentéisme moyen de 2025 pour maladie des salariés de la Caf du Doubs :

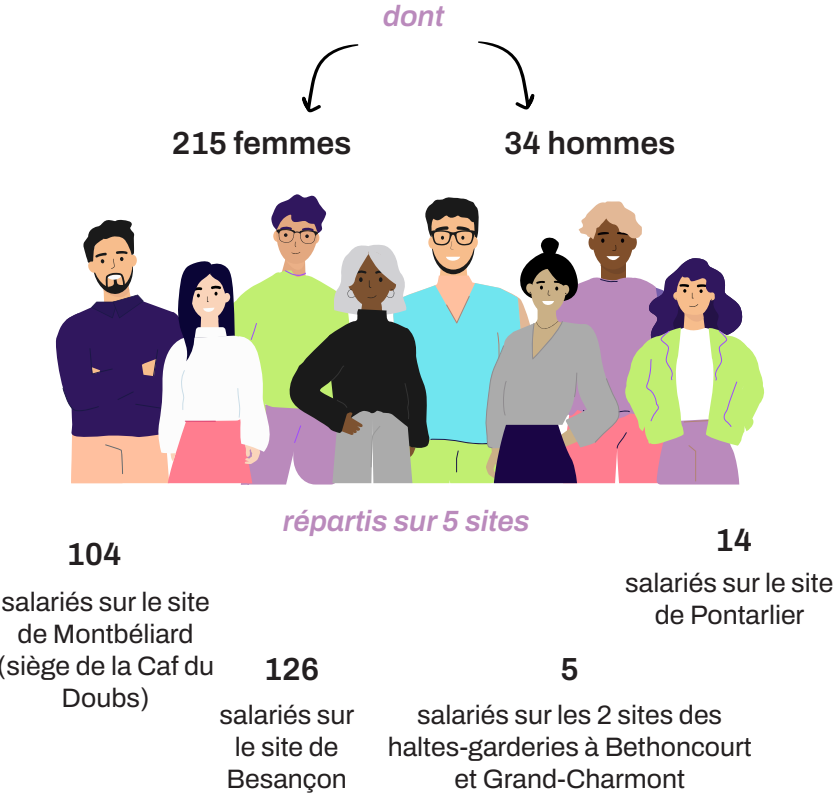
5,69%

La Caf du Doubs est soucieuse du **développement des compétences de ses salariés**.

Ainsi, en 2025, **229 salariés ont été formés** ce qui représente **92% de l'effectif total**.

De plus, 7 salariés ont été diplômés d'un Contrat de Qualification Professionnelle Gestionnaire Conseil Allocataire

249 salariés au service des allocataires du doubs



La Caf du Doubs a le souci de favoriser la conciliation vie professionnelle/vie personnelle de ses salariés en :

- proposant jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine. En 2025, 187 salariés ont pu ainsi bénéficier de jours de télétravail.
- permettant le temps partiel. 58 salariés ont bénéficié d'un temps partiel en 2025.

En 2025, la Caf du Doubs a recruté 45 salariés dont :

7	37	1
en Contrat à Durée Indéterminée	en Contrat à Durée Déterminée	en contrat d'apprentissage

6 salariés en CDD ont été titularisés en CDI en 2025 dont 2 avaient été recrutés en 2024.

3. Accroître la délivrance de valeur et l'efficacité du système d'information

Afin de garantir la sécurité des données de nos allocataires, le service informatique a mené des actions quotidiennes pour maintenir le taux de fiabilité du système d'information de la Caf du Doubs au-delà de 98%. Dans le même objectif, en application du Schéma Directeur du Système d'Information de la CNAF, la Caf du Doubs a déployé en 2025 la solution "Windows Hello" sur tous ses postes de travail. Afin d'optimiser les conditions de travail de ses salariés, la Caf du Doubs a remplacé 10% de ses écrans d'ordinateur et a acquis 42 ordinateurs portables et 20 PC fixes. Ces investissements permettent à la Caf du Doubs de maintenir le taux d'obsolescence de ses équipements en dessous de 20 %.



4. Soutenir l'innovation pour concevoir et coconstruire un service public adapté aux besoins actuels et futurs des usagers

Jury initiatives jeunes

Les jurys « ID Jeunes / ID Habitants » se sont réunis les 24, 25 et 27 février 2025 sur les Sites de Besançon, Montbéliard et Pontarlier. Deux jurys distincts ont été constitués afin d'accueillir l'ensemble des groupes dans des conditions adaptées et d'associer des nouveaux administrateurs du Conseil d'Administration de la Caf.

L'objectif de cette démarche :

- Mesurer l'implication des jeunes et des habitants dans leur projet conformément à la réglementation Cnaf.
- Participer au développement de compétences des jeunes, notamment à l'oral et aux questions budgétaires.
- Valoriser et soutenir les jeunes et les habitants dans leur démarche de projet collectif.
- Appréhender les inégalités sociales sur les différents territoires.
- Enrichir la réflexion du Conseil d'Administration dans la déclinaison de sa politique d'Action Sociale.



Projets habitants

77

habitants rencontrés

17

projets

77 habitants accompagnés de 20 animateurs sont venus devant les jurys.

Ce sont au total 17 projets qui ont été présentés (7 à Montbéliard, 5 à Besançon et à Pontarlier) pour une enveloppe de 47 700 €. Certains projets contribuaient à la solidarité, l'inclusion. D'autres concernaient des séjours et des sorties culturelles.

Projets jeunes

200

jeunes rencontrés

43

projets

portés

par

21

gestionnaires

200 jeunes accompagnés de 50 animateurs sont venus devant les jurys.

Ce sont au total 43 projets qui ont été présentés (16 à Montbéliard et à Besançon, 11 à Pontarlier), pour une enveloppe de 135 770 €. Le projet intergénérationnel « Unissons nos âges » du service jeunesse de la Communauté de Communes du Pays Baumoïse a été retenu pour représenter la Caf du Doubs au concours national Innov'Jeunes de la Cnaf.

5. Renforcer l'engagement de la Branche dans la transition écologique

Responsabilité environnementale de nos activités

Chiffres Clés 2025

276 519 km

professionnels
parcourus

dont 86 416 kms
effectués en train et
53 292 kms en voiture
électriques

3,82 tonnes

de papier consommé
en 2025

6,83 tonnes en 2024
cette diminution s'explique par la prise en compte uniquement de la consommation locale des enveloppes et du papier dans le nouveau calcul 2025 hors impressions nationales.

17,94 tonnes

de déchets produits
(19,13 tonnes en 2024)

-6,23% notamment sur les déchets ménagers, les papiers et cartons et les déchets d'ameublement

61,05 %

de déchets
recyclés en
2025

62,35% en 2024

Enlèvement de matériel
informatique en 2025 :

0 tonne

0,57 tonne en 2024

La consommation des fluides

La consommation énergétique des fluides a globalement diminué de l'ordre de -1,11% sur 2025 par rapport à 2024. Les consommations de gaz ont diminué de 13,40 %. Les consommations de chauffage urbain ont augmenté de 5,90 % et les consommations électriques de près de 9,77% en 2025 par rapport à 2024.

Le plan de traitement des déchets

Mis en œuvre depuis 2014, ce plan nous permet de recycler 100% du papier et du carton grâce aux « croc-feuilles » installés dans chaque bureau et aux contenants plus importants sur chaque étage.

La flotte automobile

La flotte automobile est composée de 23 véhicules dont 6 électriques.
Moyenne d'émission de la flotte : 131,709 gCO2/km

BILAN DES COLLECTES 2025



Quelques actions réalisées par le groupe développement durable

• Collecte de boîtes solidaires



Le groupe développement durable a fait appel à la générosité des salariés pour contribuer à une grande collecte solidaire de fin d'année. La collecte concernait des boîtes cadeaux contenant plusieurs éléments : un accessoire chaud, un loisir, une gourmandise, un produit de beauté ou d'hygiène ainsi qu'un mot doux ou dessin. Environ quarante boîtes solidaires ont été collectées. Elles ont été reversées à la MJC Palente ainsi qu'aux Restos du coeur qui les ont distribuées à des personnes démunies pour les fêtes de fin d'année.



• Don du sang

51 salariés volontaires ont donné leur sang les 18 et 20 novembre 2025.

Mobilité douce (en place depuis quelques années) :



- Une prime « mobilité durable » pour les salariés se rendant au travail en mobilité douce selon plusieurs critères. Pour l'année 2025, 25 agents ont ainsi pu bénéficier de cette prime (9 dans le cadre de l'utilisation de vélos et 16 dans le cadre du co-voiturage).

- Des bornes de recharge électrique sont installées sur les sites de Besançon et de Montbéliard pour recharger les véhicules personnels des salariés.

Lexique

A

- AAD** : Aide et accompagnement à domicile
- AAH** : Allocation aux adultes handicapés
- AB** : Allocation de base
- ADE** : Allocation forfaitaire versée en cas de décès d'un enfant
- ADI** : Allocation différentielle internationale
- ADMR** : Aide à domicile en milieu rural
- AEEH** : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- AF** : Allocations familiales
- AFAS** : Aides financières d'action sociale
- AGED** : Allocation de garde d'enfant à domicile
- AGEFIPH** : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
- AJPA** : Allocation journalière du proche aidant
- AJPP** : Allocation journalière de présence parentale
- ALE** : Allocation logement étudiant
- ALEDD** : Association pour les loisirs des enfants différents mais déterminés
- ALF** : Allocation de logement familial
- ALS** : Allocation de logement social
- ALSH** : Accueils de loisirs sans hébergement
- APE** : Allocation parentale d'éducation
- APJE** : Allocation pour jeune enfant
- APL** : Aide personnalisée au logement
- ARIPA** : Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires
- ARS** : Allocation de rentrée scolaire
- ARS** : Agence régionale de santé

- ASAP** : (Loi) d'accélération et de simplification de l'action publique
- ASF** : Allocation de soutien familial
- ASFR** : Allocation de soutien familial recouvrable
- ATL** : Aide aux temps libres
- AVA** : Assurance vieillesse des aidants
- AVF** : Aide aux vacances familiales
- AVIPS** : (crèches) à vocation d'insertion professionnelle et sociale
- AVPF** : Assurance vieillesse des parents au foyer
- AVS** : Aide aux vacances sociales
- AVS** : Animation de la vie sociale
- AVVC** : Aide aux victimes de violences conjugales

B

- BAFA** : Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur
- BAFD** : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
- BCG** : Budget commun de gestion
- BFC** : Bourgogne-Franche-Comté

C

- CA** : Conseil d'administration
- CAF** : Caisse d'allocations familiales
- CARSAT** : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- CC** : Communauté de communes
- CCAPEX** : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
- CCAS** : Centre communal d'action sociale

- CDAP** : Consultation des données allocataires par les partenaires
- CDAPH** : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- CDD** : Contrat à durée déterminée
- CDI** : Contrat à durée indéterminée
- CDSF** : Comité départemental des services aux familles
- CE** : Contrat enfance
- CEJ** : Contrat enfance jeunesse
- CEMEA** : Centre d'entraînement de méthodes d'éducation active
- CF** : Complément familial
- CFDT** : Confédération française démocratique du travail
- CFE-CGC** : Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres
- CFTC** : Confédération française des travailleurs chrétiens
- CGT** : Confédération générale du travail
- CHSCT** : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- CI** : Contrôle interne
- CIDFF** : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
- CIJ** : Centre d'information jeunesse
- CLAP** : Comité local d'aide aux projets
- CLAS** : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité
- CLCA** : Complément de libre choix d'activité
- CMG** : Complément de mode de garde
- CNAF** : Caisse nationale des allocations familiales
- CODIR** : Comité de Direction
- COFASI** : Commission financière des aides sociales individuelles

- COFASCO** : Commission financière des aides sociales collectives
- COG** : Convention d'objectifs et de gestion
- COPIL CI DQI** : Comité de pilotage du contrôle interne et de la démarche qualité intégrée
- CPAM** : Caisse primaire d'assurance maladie
- CPE** : Collectif petite enfance
- CPME** : Confédération des petites et moyennes entreprises
- CPOG** : Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion
- CRA** : Commission de recours amiable
- CRIJ** : Centre régional d'information jeunesse
- CSE** : Comité social et économique
- CSU** : Conseiller de service à l'utilisateur
- CTG** : Convention territoriale globale

D

- DDETSPP** : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
- DGFIP** : Direction générale des finances publiques
- DLA** : Dispositif local d'accompagnement
- DQI** : Démarche qualité intégrée
- DREES** : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

E

- EAJE** : Établissement d'accueil du jeune enfant
- EFS** : Établissement France Services
- EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale
- ETP** : Equivalent temps plein
- ETPMA** : Équivalent temps plein en moyenne annuelle
- EVS** : Espace de vie sociale

F

FAAD : Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficultés

FAQ : Foire aux questions

FASTT : Fonds d'action sociale du travail temporaire

FDC : Fonds départemental de compensation du handicap

FILCAF : Fonds d'intervention logements caf

FJT : Foyer de jeunes travailleurs

FNAE : Fédération nationale des auto-entrepreneurs

FO : Force ouvrière

FSL : Fonds de solidarité logement

G

GBM : Grand Besançon Métropole

GCA : Gestionnaire conseil allocataire

GED : Gestion électronique de documents

GRH : Gestion des ressources humaines

H

HLM : Habitation à loyer modéré

I

IJSS : Indemnité journalière de Sécurité Sociale

IRP : Instances représentatives du personnel

L

LAEP : Lieux d'accueil enfants-parents

LSF : Langue des signes françaises

M

MAM : Maison d'assistant(e)s maternel(le)s

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

MDR : Maîtrise des risques

MEDEF : Mouvement des entreprises de France

MFS : Maison france services

MJC : Maison des jeunes et de la culture

MNS : Montant net social

MSA : Mutualité sociale agricole

MSAP : Maison de services au public

N

NIR : Numéro d'identification au répertoire (n° de sécurité sociale)

O

OETH : Obligation d'emploi des travailleurs handicapés

OSVC : Oracle Service Cloud

P

PACS : Pacte civil de solidarité

PAH : Prêt d'amélioration de l'habitat

PAJE : Prestation d'accueil du jeune enfant

PDALHPD : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

PDL : Plan de développement local

PEMM : Prêt d'équipement ménager et mobilier

PERL'S : Plan d'éco-responsabilité local et social

PFS BSCO : Plateforme de Service téléphonique de Bourgogne-Franche-Comté

PMA : Pays de Montbéliard et agglomération

PMI : Protection maternelle et infantile

PPA : Prime d'activité

PRE : Prime de retour à l'emploi

PREPARE : Prestation partagée d'éducation de l'enfant

PRH : Pôle ressources handicap

PSEJ : Prestation de service enfance jeunesse

PSO : Prestation de service ordinaire

PSU : Prestation de service unique

Q

QVT : Qualité de vie au travail

QVCT : Qualité de vie et des conditions de travail

R

RAM : Relais assistants maternels

RDD : Rendez-vous des droits

RDDE : Rendez-vous des droits élargis

REAAP : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RIAS : Règlement intérieur d'action sociale

RLS : Réduction de loyer de solidarité

RPE : Relais petite enfance

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

RSA : Revenu de solidarité active

RSO : Responsabilité sociétale des organisations

S

SDAVS : Schéma directeur de l'animation de la vie sociale

SDSF : Schéma départemental des services aux familles

SENACS : Système d'échanges national des centres sociaux

SNAP : Service national d'appui à la production

SRAP : Système régional d'appui à la production

SUD : Union syndicale solidaires

T

TA : Tribunal administratif

TAP : Temps d'activités périscolaires

TASS : Tribunal des affaires de sécurité sociale

TGI : Tribunal de grande instance

TNE : Territoire numérique éducatif

U

U2P : Union des entreprises de proximité

UDAF : Union départementale des associations familiales

UFCV : Union Française des centres de vacances

UIOSS : Union immobilière des organismes de sécurité sociale

V

VACAF : Contraction «vacances-caf» (centrale de réservation de séjours des caf)

caf·fr



**la sécurité
sociale**

Agir avec vous

Conception, réalisation : Service communication Caf du Doubs
Crédits illustrations : Freepik, Cnaf, Canva
Impression : UIOSS du Doubs - juin 2026

Caf du Doubs - 3 avenue Léon Blum - 25 216 Montbéliard